



Projet de recherche

**Dynamiques et rôle économique et social du secteur informel des TIC
en Afrique de l'Ouest et du Centre, cas du Burkina Faso, du Cameroun et du
Sénégal**

Série document de travail DT-TIC-INFOR 6



Etat des lieux du sous secteur des TIC au Cameroun

Le secteur informel en question

ROBERTINE TANKEU

DT-TIC-INFOR 2.2

Projet de recherche sur financement CRDI

AVANT PROPOS

L'économie des pays en développement, africains notamment, est caractérisée par la coexistence d'un secteur formel et d'un autre dit informel. Ce secteur occupe, selon les pays et les zones urbaine ou rurale, 70 à 80 % de la population active. Au cours des dernières années, son expansion a été favorisée par les crises économiques cycliques et l'application de politiques d'ajustement structurel. Aujourd'hui aucun domaine de la vie économique et sociale de ces pays n'échappe à l'emprise du secteur informel. Il en est ainsi avec l'essor notable des TIC dans les pays de la région à la faveur de la libéralisation des télécommunications, de l'avènement d'Internet, et, plus récemment, de l'expansion de la téléphonie mobile jusques dans les zones les plus reculées de beaucoup de pays de la région. Ce nouvel environnement technologique crée des opportunités économiques qui contribuent à la richesse nationale ainsi qu'à la création d'emplois et d'activités créatrices de revenus au profit de diverses catégories sociales.

La recherche proposée s'inscrit dans une logique de valorisation du potentiel du secteur informel des TIC par la mise en place de cadres réglementaires et la prise de décisions politiques favorisant, le cas échéant, le passage à des activités et formes d'entrepreneuriat relevant du formel. Pour ce faire, il est d'abord important de caractériser ce secteur et d'en mieux comprendre les dynamiques actuelles et le rôle économique et social qu'il joue dans les pays couverts par la recherche, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun et le Sénégal.

La série documents de travail vise à publier les notes de travail et rapports des chercheurs et consultants impliqués dans le projet.

Les idées, opinions et pensées développés dans la série documents de travail engagent les auteurs et non le projet TIC INFOR ou le CRDI.

ACCRONYMES

ANESCAM	Association nationale des sauveteurs du Cameroun
ANTIC	Agence nationale des technologies de l'information et de la communication
ART	Agence de régulation des télécommunications
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat
CERAC	Cercle des amis du Cameroun
CDMA	Accès multiple par division de code
CRDI	Centre de recherche en développement international
CRTV	Cameroon radio and television
DED	Deutscher Entwicklungsdienst ou Service allemand de développement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EESI	Enquête sur l'emploi et le secteur informel
ENSPT	Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications
FAASI	Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel
FNE	Fonds national de l'emploi
FUGICPROCA	Fédération des unions et des groupes d'initiatives communes des producteurs et consommateurs associés du Cameroun
GIPA	Groupement interprofessionnel des artisans
IECD	Institut européen de coopération et de développement
INS	Institut national de la statistique
INTELCAM	International Telecommunications of Cameroon
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEFOP	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
MINPOSTEL	Ministère des postes et télécommunications
MTN	Mobile telecom network
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAIRPEV	Programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnes vulnérables
PARI	Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel
PAASSY	Projet d'appui aux artisans du secteur non structuré de la ville de Yaoundé
PAS	Plans d'ajustement structurel
PIAASI	Projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Promotion des initiatives locales
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RDPC	Rassemblement démocratique du peuple camerounais
RTPC	Réseau téléphonique public commuté
RIA !	Research ICT Africa !
SCM	Société camerounaise de mobile
SMIG	Salaire minimum inter professionnel garanti
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UPI	Unité de production informelle

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport, qui dresse l'état des lieux du secteur informel des TIC au Cameroun, est organisé en trois sections. La première est un portrait du secteur des TIC caractérisé par la libéralisation des télécommunications en 1998. Avec cette ouverture, les TIC ont connu depuis les années 2004-2005 une percée due principalement au boom de la téléphonie mobile. Trois licences d'exploitation sont attribuées à CAMTEL, Orange et MTN mais à date seulement les deux opérateurs privés, Orange et MTN, sont sur le terrain. Avec l'entrée de ces deux opérateurs dans le secteur, la télé densité est passée de 0,7% à près de 17% en ce moment. Par contre pour le segment Internet, elle est très faible : 0,16%. En matière de production des TIC, le Cameroun demeure un pays de consommation où les produits TIC sont importés de l'occident. La réglementation en vigueur concerne les secteurs de l'audiovisuel, de la télévision et des télécommunications ; il n'y a pas encore de législation pour ce qui est de l'Internet. Malgré les mesures prises par les opérateurs de téléphonie pour baisser les prix des communications et le rôle de l'ART, les prix restent encore élevés.

Dans la deuxième section, le secteur informel est brossé. C'est un secteur assez dynamique qui joue un rôle aussi bien économique que social. Son apport dans la recherche des voies et moyens de combattre la pauvreté fait de ce secteur un ne pouvant plus être qualifié de marginal. Il contribue pour 56% du PIB et absorbe 90,4% des emplois. Ces emplois, pour la plupart précaires, se retrouvent dans le secteur des services et du commerce en milieu urbain, et de l'industrie artisanale en milieu rural. Bien qu'informel, il est assujetti au paiement de l'impôt libératoire. La conjoncture économique du pays a fait que l'informel se retrouve dans tous les secteurs de la vie économique, les TIC n'étant pas des restes.

Enfin dans la troisième section, une tentative d'esquisse du secteur informel des TIC est élaborée. En l'absence de données, on peut néanmoins dire que l'informel dans les TIC se retrouve surtout dans la vente des produits et services de communication mobile.

INTRODUCTION

La part que représente le secteur informel dans les économies africaines en général et celles en Afrique au Sud du Sahara en particulier, est très significative. Considéré autrefois comme un secteur « clandestin », il joue de nos jours un rôle socio-économique déterminant dans la mesure où il absorbe une proportion assez importante de l'emploi surtout des jeunes et des femmes et contribue à la richesse nationale. Si quelques données existent sur l'économie informelle en général, il n'en n'existe presque pas sur le secteur informel des TIC ; pourtant le secteur des TIC, particulièrement celui de la téléphonie mobile, est en pleine croissance dans les économies africaines et n'échappe pas à la logique d'activités informelles.

C'est fort de ce constat, qu'avec l'appui financier et technique du CRDI, que cette étude portant sur les « Dynamiques et rôle économique et social du secteur informel des TIC en Afrique de l'Ouest et du Centre, cas du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal » est menée. L'objectif de l'étude est de « *mieux comprendre les dynamiques actuelles du secteur informel des TIC et le rôle économique et social qu'il joue afin de recommander la mise en place de cadres réglementaires et l'adoption de mesures politiques propices au renforcement des capacités des acteurs qui y évoluent et, le cas échéant, à leur passage à des activités et à des structures relevant du formel* ».

Pour y arriver, une méthodologie basée sur un chronogramme des activités a été adoptée. Plusieurs étapes sont définies dont la première porte sur l'état des lieux du secteur informel des TIC et qui fait l'objet de ce rapport. L'objectif de ce présent rapport sur le Cameroun est de dresser le portrait du secteur afin de mieux cerner les contours et la dynamique qui s'y trouvent. Pour ce faire, le document est structuré comme suit : les chapitres deux à cinq font état de l'environnement social, politique et économique du Cameroun. Le chapitre six brosse le tableau du secteur des TIC, le chapitre sept celui du secteur informel et au chapitre huit, une esquisse du secteur informel des TIC est abordée.

I APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le secteur informel étant un secteur par essence difficile à cerner du fait de son fonctionnement et de la nature des activités, définir les contours de celui-ci pour mieux l'appréhender et le comprendre, peut parfois s'avérer une tâche ardue. Pour le cas d'espèce, très peu d'écrits existent en ce qui concerne le secteur informel en général et presque pas pour ce qui est du secteur informel des TIC au Cameroun. Pour ce qui est du secteur des TIC, les statistiques existent et des travaux, en l'occurrence ceux effectués dans le cadre du réseau RIA !, ont été réalisés.

Compte tenu de ces observations, l'approche méthodologique adoptée pour ce travail a consisté en une revue de la littérature existante et en l'exploitation des données statistiques, complétée par des entretiens avec les principaux acteurs dans les domaines des TIC et du secteur informel.

II ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE

Afrique en miniature de par son climat, sa végétation, ses ressources en sous-sol et sa position géographique, le Cameroun est situé en Afrique Centrale et partage une frontière commune

avec le Tchad au Nord-Est, le Nigeria à l'Ouest, la République Centrafricaine à l'Est, le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale au Sud. Sa superficie est de 475 650 km² dont 466 464 km² de terre et le reste constitué d'eau. Son climat, son relief et sa végétation lui procurent un environnement favorable au développement de l'agriculture aussi bien vivrière que de rente. Les principales cultures de rente sont : le café, le cacao, le coton, le caoutchouc, la banane et l'ananas ; quant aux cultures vivrières, ce sont le maïs, manioc, plantain, macabo, igname, mil, sorgho, riz, haricot ... La diversité et la densification de ses cultures fait de l'agriculture camerounaise la plus riche de la région. A cette richesse agricole, il faut ajouter les ressources pétrolières, forestières, pastorales et hydro électrique qui, si bien gérées, constituent des leviers puissants pour le développement du pays.

III CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

Dès son ascension à l'indépendance en janvier 1960 jusqu'en 1990, le Cameroun a connu un régime de parti unique. Le multipartisme est introduit par la loi No. 90/053 du 19 Décembre 1990. A date, on compte autour de 200 partis politiques, mais dans la vie politique, seulement une dizaine est actif. Suite à la révision de la constitution de 1996, le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 7 ans renouvelable une seule fois. Dans le cadre de cette constitution, le Président actuel, Paul Biya, au pouvoir depuis le 6 novembre 1982, devrait quitter le pouvoir en 2011 car il arrive au terme de ses deux mandats. Mais en Avril 2008, l'Assemblée Nationale constituée en majorité des députés du parti au pouvoir, le RDPC, a procédé à un amendement de la constitution. L'article 6, aliéna 2 de cette constitution qui limitait le mandat présidentiel à 14 ans soit deux mandats consécutifs, a été modifié et remplacé pour une durée illimitée du mandat présidentiel. Le pouvoir législatif représenté par l'Assemblée Nationale est composée de 180 députés dont seulement 9 sont des femmes. Au niveau de l'exécutif, le Président de la République nomme un Premier Ministre, Chef de gouvernement et des ministres. Le gouvernement actuel comprend 60 ministres et assimilés et sur ce nombre, même pas 10% sont des femmes, seulement 5 femmes sont ministres.

Les émeutes de la faim qu'ont connues les pays africains au début de l'année 2008 n'ont pas épargné le Cameroun. En effet à la fin du mois de février 2008, le pays a traversé une vague de protestation de la population contre la vie chère qui s'est soldée par des morts d'hommes et des résolutions du Président de la République en faveur de l'allègement du panier de la ménagère. C'est ainsi que deux mesures principales ont été prises par le Chef de l'Etat et qui devraient être effectives depuis le mois d'avril 2008, à savoir : l'augmentation de 15% du salaire des fonctionnaires et de 20% la prime de non logement, et des dispositions fiscales détaxant les produits de première nécessité afin qu'ils deviennent abordables pour les consommateurs. Pour ce qui est des salaires, l'échéance a été respectée, mais par contre, pour les denrées de première nécessité bénéficiant de cette mesure, on observe plutôt un effet inverse : les prix sur les marchés ne cessent de grimper, démonstration que les prix ne dépendent pas seulement d'un décret présidentiel. Pour le cas d'espèce, c'est la preuve que les prix de ces denrées sont fortement influencés par les cours mondiaux.

IV CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

D'après les estimations de « *Statistiques Mondiales* » en 2008, la population camerounaise est de 18 467 692 habitants à défaut d'avoir les statistiques du dernier recensement de la population effectué en 2005 dont on attend toujours les résultats officiels. Cette population est à forte majorité constituée de jeunes de moins de 15 ans et à peu près équitablement répartie entre les sexes: 41,1% de la population a moins de 15 ans et seulement 3,2% à 64 ans et plus. Les femmes représentent 50,5% de la population. Le phénomène d'exode rural des populations en quête d'un travail ou d'une formation, vide la population rurale adulte au profit du milieu urbain. C'est ainsi qu'en milieu rural, plus de la moitié de la population a moins de 15ans alors qu'en milieu urbain, il se situe à 19 ans. En 2005, 54,6% de la population était urbaine. Malgré les multiples initiatives et politiques prises par le gouvernement et les autres acteurs concernés, la pandémie VIH/SIDA continue de faire des ravages au sein surtout de la population jeune et des personnes aisées. L'espérance de vie à la naissance en 2008 est de 53,3 ans.

Même si le phénomène de famille monoparentale connaît une certaine poussée au Cameroun, les structures classiques de ménage à savoir un père, une mère et des enfants restent la forme la plus répandue. Dans ce type de structure familiale, environ 25% des ménages sont dirigés par des femmes. Dans les foyers dirigés par un seul parent, ce sont les femmes qui dominent et en 2005, 59,8% de ménages monoparentaux étaient sous la responsabilité des femmes. Un peu moins d'un quart des femmes chefs de ménage sont célibataires contre 19,3% d'hommes. A cela il faut ajouter aussi la crise économique qu'a traversé le Cameroun au début des années 90 qui s'est traduite par des pertes d'emplois, la fermeture de nombreuses entreprises, la privatisation des entreprises publiques, l'accès limité des jeunes au marché de l'emploi et la réduction drastique des recrutements autant dans la fonction publique que dans les entreprises privées. Les jeunes voyant leur avenir incertain, ne sont pas prêts à s'engager dans une union. Il est à noter que la taille moyenne des ménages camerounais est de 4,5 personnes et ce sont les ménages ruraux qui sont les plus nombreux: 4,7 personnes contre 4,2 en milieu urbain.

Le phénomène de migration est assez important et récent: environ 35% de la population (hommes comme femmes) résidant dans une ville vient d'autres parties du pays. Dans les centres urbains, près de la moitié de la population sont des migrants. A Yaoundé et Douala, 53% de ses habitants sont des migrants venant d'autres villes ou du milieu rural.

En général, la population camerounaise est assez scolarisée même s'il existe des disparités entre les régions, les sexes et les générations. En 2005, le taux de scolarisation de la population âgée de 6 ans et plus est de 77,8%, de 80% dans la tranche d'âge 30 à 49 ans et de 86% chez les moins de 30 ans. Ce taux chute à 33% chez les personnes âgées de plus de 60 ans. Peu importe l'âge et la région, les hommes fréquentent l'école plus que les femmes. Les écarts augmentent avec l'âge ; c'est ainsi que pour les 60 ans et plus, sur 10 hommes scolarisés, seulement 3 femmes le sont. Pour la tranche d'âge 30 à 59, sur 10 hommes scolarisés, à peu près 7,5 femmes le sont et pour les moins de 15 ans, l'écart est très peu significatif : sur 10 hommes, 9,5 femmes sont scolarisées. La partie septentrionale du pays reste celle qui souffre le plus de la sous scolarisation : en moyenne, une personne sur deux n'a jamais fréquenté l'école et l'écart selon le genre est le plus significatif ; les femmes sont deux fois moins scolarisées que les hommes. Au niveau de l'alphabétisation de la population adulte (15 ans et plus), 7 personnes sur 10 le sont en anglais ou en français. Les hommes sont plus alphabètes que les femmes : 76,9% contre 61%. Au niveau des villes, ce taux est de 87,2% contre 57,6% en milieu rural.

V CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La crise économique qu'a traversé le Cameroun à la fin des années 80 jusqu'au milieu des années 90, avait affecté tout le tissu socio-économique et pour atténuer les effets, des mesures comme celle interdisant aux étrangers d'exercer dans le secteur informel ont été prises suite au décret adopté en novembre 1993. Cette situation de crise a entraîné des déséquilibres macro économiques et financiers considérables, la chute des revenus des ménages, la dégradation des infrastructures sociales et la détérioration des conditions de vie des populations suite à la perte d'emplois des travailleurs. La restructuration des entreprises des secteurs publics et para publics, le gel des recrutements à la fonction publique, et les mesures d'allègement des effectifs, ont provoqué une forte poussée du chômage urbain surtout chez les jeunes et les femmes. A cela c'est ajouté en 1994, la dévaluation du FCFA qui a contribué à réduire de moitié le revenu par tête. Le gouvernement, afin de remédier à la situation, a entrepris des réformes économiques avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux. Il y a eu dans un premier temps, les PAS qui n'ont pas réellement produit les effets escomptés, ensuite dans le cadre des programmes dits de deuxième génération, avec la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté à travers le DSRP. Le DSRP qui est l'instrument de référence de la politique économique et sociale, permet de suivre et mesurer les progrès vers l'atteinte des OMD. Sept axes stratégiques sont visés dans la mise en œuvre de la stratégie : la promotion d'un cadre macroéconomique stable ; le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ; la dynamisation du secteur privé ; le développement des infrastructures, ressources naturelles et protection de l'environnement ; l'accélération de l'intégration régionale ; le renforcement des ressources humaines, développement du secteur social et l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance. A partir de 1994, l'ajustement monétaire conjugué avec les mesures de politiques économiques internes, ont permis de renverser la tendance. Depuis 1997, année de la signature du premier programme triennal avec le FMI, des performances économiques sont observées ; le PIB a cru à un taux moyen annuel de 4,5% en termes réels jusqu'en 2001, l'inflation maîtrisée à 3% de 1997 à 2000 et l'amélioration du solde budgétaire ; voir en annexe l'évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise. Ces progrès ont permis que le pays soit déclaré éligible à l'initiative PPTE en octobre 2000 et en avril 2006, a franchi le point d'achèvement de l'initiative PPTE. En 2007, le PIB/habitant était de 2 300 \$us et le taux de croissance annuel en 2006, de 3,9%. L'économie camerounaise est fortement agricole. En 2004, la part du PIB agricole dans le PIB total était de 45,4% et la population active agricole représente 47,91% de la population active totale. Le programme économique et social depuis le deuxième programme triennal qui a démarré en octobre 2000 jusqu'à l'actuel qui s'achève en fin janvier 2009, s'appuie sur la stratégie de réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie de la population. Malgré tous ces efforts, la pauvreté reste toujours un grand combat à livrer avec un taux se situant autour de 40%. Le futur programme mettra l'accent sur la croissance et l'emploi afin de faire reculer de manière durable la pauvreté. Pour y arriver, l'accent sera mis sur l'investissement moteur de la croissance. De plus, une politique systématique d'élargissement des marchés d'exportations sera menée. En terme d'investissement, les secteurs prioritaires visés sont les infrastructures de communication et de transport, l'énergie et les télécommunications, de manière à abaisser les coûts des facteurs et à faciliter l'évacuation des produits vers les marchés de consommation. Bien entendu, l'état ne ménagera aucun effort en ce qui concerne les secteurs sociaux (santé, éducation et aussi sport).

En matière d'emploi, les défis sont énormes et interpellent tous les acteurs de la vie économique si l'on veut atteindre le plein emploi ou du moins, ramener le taux de chômage à un taux raisonnable. Si l'on s'en tient au taux de chômage selon le BIT, en 2005 il était de 4,4% sur le plan national et de 6,2% au sens élargi ce qui ne reflète pas la réalité même si l'on observe des pics de l'ordre de 17,9% dans la ville de Yaoundé. Dans la réalité, il se situe

autour de 30%. Le gouvernement conscient du problème, a entrepris l'élaboration d'une « politique efficace » de création d'emplois qui attaquera de front les problèmes spécifiques de l'emploi des jeunes et des femmes, laquelle s'accompagnera d'une politique de revenus visant à améliorer en continu le pouvoir d'achat des populations. C'est dans cette perspective et sans attendre la mise en place de la politique que le Premier ministre a pris la décision récemment, en avril 2008, de relever le niveau du SMIG resté trop longtemps à 23 000 fcfa. Depuis cette décision, il est passé à 28 000 fcfa. La politique d'emploi vise la promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto emploi en faveur des pauvres, le développement des PME/PMI et le soutien des filières porteuses de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire.

VI LES TIC AU CAMEROUN

Depuis l'indépendance du Cameroun, trois temps forts ont marqué l'évolution des télécommunications.

De 1960 à 1986 : C'est le monopole de l'Etat. L'administration publique en charge des télécommunications assurait à la fois les fonctions de réglementation et d'exploitation. C'est pendant cette période que l'architecture du réseau national des télécommunications avait été mise en place. Afin de répondre aux besoins de développement du secteur, l'état a créé en 1969, l'ENSPT et en 1972, la société INTELCAM qui est devenu en 1998 la CAMTEL. Malgré tous les investissements réalisés par l'état, les résultats n'étaient pas à la hauteur des efforts.

De 1986 à 1998 : L'état s'engage dans un vaste chantier de désengagement des entreprises publiques. Par la loi No. 87/021 du 17 décembre 1987, l'état donne une autonomie financière au MINPOSTEL en créant un budget annexe aux postes et télécommunications. C'est ainsi que le MINPOSTEL fait le bond technologique par l'acquisition des centraux numériques de Yaoundé et de Douala et plus tard, du Sud-Ouest. Les artères principales de transmission ont été également numérisées. Dès 1993, la mise en exploitation du premier réseau de téléphonie mobile GSM d'Afrique est effective à travers le projet CAMTEL MOBILE. C'est en 1995 que le processus de restructuration du secteur est enclenché avec l'opérateur national. C'est avec la promulgation de la loi No. 98/014 du 14 juillet 1998 régissant le secteur des télécommunications que l'on assiste au désengagement de l'Etat par la séparation des activités d'exploitation, de supervision, de réglementation et de régulation. Des textes d'application portant création, organisation et fonctionnement de nouveaux acteurs dans le paysage national des télécommunications voient le jour, en l'occurrence l'ART, CAMTEL et CAMTEL MOBILE.

De 1998 à nos jours : L'ère de la privatisation et de la libéralisation du secteur est amorcée. En 1999, une licence d'exploitation de la téléphonie mobile est attribuée à la SCM qui deviendra en 2002 Orange. CAMTEL MOBILE est cédée à MTN international qui crée le 15 février 2000 MTN Cameroun. Malheureusement, on observe que toutes ces mutations se sont opérées sans qu'il y ait à la base, une réelle politique ou stratégie explicite et appropriée qui sous tend le développement du secteur. En 2002 l'ANTIC est créée par décret présidentiel et devient opérationnel seulement en 2006. Il est institué au sein du MINPOSTEL un Fonds spécial des télécommunications destiné à l'accès universel.

VI.1 Cadre politique, réglementaire et la régulation

La configuration institutionnelle du secteur des TIC au Cameroun, nous laisse dire qu'il existe un dualisme au niveau de l'instance gouvernementale en charge de la définition, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique TIC. En effet, depuis la création de l'ANTIC qui est rattaché directement à la Présidence de la République mais sous tutelle du MINPOSTEL, on observe un amalgame, une confusion de rôle avec le MINPOSTEL. Avant l'entrée en scène de l'ANTIC, c'était la responsabilité seule du MINPOSTEL, département ministériel en charge des TIC, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique dans le secteur. Dans les textes créant l'ANTIC, l'une de ses missions est la définition et la mise en œuvre de la politique en matière de TIC. Cette mission vient emboîter le pas sur celle du ministère. Cette duplication a créé une duplication d'instruments de politique TIC. C'est ainsi qu'en 2005, le ministère a placé la charrue avant les bœufs en définissant sa stratégie sectorielle des télécommunications et TIC qui s'inscrit dans la mouvance du DRSP et de la Déclaration des OMD, mais aussi dans la dynamique actuelle de globalisation des échanges. Elle vise les objectifs suivants :

- accroître la télé densité fixe de 0,7% en 2005 à 30% en 2015 ;
- accroître la télé densité mobile de 12% en 2005 à 50% en 2015 ;
- doter 20 000 villages de moyens de télécommunications modernes d'ici 2015 ;
- mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2mb/s dans toutes les villes ayant une centrale numérique avant 2007 ;
- construire un réseau inter universitaire d'accès à internet en s'appuyant sur le backbone national en fibre optique et élaborer un plan de développement vers les institutions privées, les établissements secondaires et primaires d'ici fin 2008 ;
- construire un réseau de télé médecine et autres e-services connexes en s'appuyant sur le même backbone d'ici 2008 ;
- doubler la contribution du secteur au PIB d'ici 2010 en passant de 2,5% en 2005 à 5% en 2010 ;
- multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects dans le domaine des télécommunications et TIC d'ici 2015.

Quant à l'ANTIC, en 2007, elle a élaboré la stratégie nationale de développement des TIC qui s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre des dispositions de la Constitution, du Code des investissements, des lois d'orientation du secteur de l'éducation, des orientations majeures du DSRP ainsi que des engagements du Cameroun en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde (OMD, Education pour tous, Déclaration de Tunis sur la Société de l'information, etc.). Cette stratégie qui vise 12 points, est sous-tendue par une vision politique où « *L'arrimage du Cameroun à la société mondiale de l'information et des savoirs en émergence constitue une priorité nationale et un enjeu majeur pour son devenir. Aussi, le Gouvernement entend-il utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication comme l'un des leviers de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement, dans l'optique de transformer le pays en une société du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans laquelle les citoyens, les ménages, les entreprises et les administrations utilisent*

pleinement Internet et les autres TIC de manière à assurer l'ouverture, la compétitivité et l'attractivité du Cameroun et de la sous-région d'Afrique Centrale dans le monde »¹.

Les priorités de développement de la stratégie sont les suivantes :

- le renforcement des ressources humaines ;
- l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel ;
- le renforcement de l'état de droit et de la souveraineté ;
- le développement des infrastructures ;
- l'extension, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures de télécommunications et d'information ;
- le développement des réseaux et de l'Internet ;
- la modernisation du service public ;
- le développement d'un secteur industriel et de services dans les TIC ;
- la promotion d'un secteur économique compétitif ;
- la valorisation et la promotion du patrimoine scientifique, culturel et économique du pays ;
- l'intensification de la coopération et des partenaires multiformes ;
- la maîtrise des coûts et des financements.

Ces axes prioritaires d'intervention ne sauraient être le moteur de développement des TIC sans une action coordonnée, concertée de tous les acteurs du secteur, gage d'un développement cohérent des TIC.

En matière de réglementation, un certain nombre de textes législatifs sont en vigueur dans le domaine de la radio diffusion, la télévision et les télécommunications. Pour ce qui est de l'Internet, il n'existe pas encore de mesures législatives le régissant. Ces textes ont évolué pour tenir compte de l'environnement concurrentiel du secteur. Ils fixent les modalités de fonctionnement des réseaux de télécommunications et de fourniture des services de télécommunications. De même avec la loi no. 2001/010 du 23 juillet 2001, il est institué un service minimum dans le secteur des télécommunications.

La régulation est assurée par l'ART, établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, décisionnelle et fonctionnelle. En plus de la régulation du secteur des télécommunications, elle est chargée aussi du contrôle, du suivi des activités des exploitants et des opérateurs et de la protection du consommateur de ce secteur.

VI.2 Offre en TIC

¹ « Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication », Présidence de la République, ANTIC, Octobre 2007

En matière d'offre, l'ART joue un important rôle. Au niveau technique, l'Agence a acheté une station mobile de contrôle du spectre de fréquence dans le but d'améliorer l'allocation des ressources. Afin d'aider les opérateurs de mobile à satisfaire la forte demande, l'ART a introduit l'année dernière en 2007, un préfixe additionnel dans la numérotation de chaque opérateur : 7 pour MTN, 9 pour Orange et 2 ou 3 pour CAMTEL portant la capacité numérique pour le téléphone mobile à 8 millions d'abonnés. Pour ce qui est de la qualité de service, l'Agence a opté en 2004 pour une allocation provisoire de 1800 Mhz de bande pour permettre aux opérateurs de GSM d'améliorer leur couverture, consolider et réduire les zones d'ombres.

L'offre en TIC s'est beaucoup améliorée depuis la libéralisation du secteur malgré la quasi absence d'industrie de production des biens et services. Elle comprend :

- un réseau de téléphonie fixe ;
- trois réseaux de téléphonie mobile ;
- une cinquantaine de fournisseurs d'accès à Internet
- plus de 2500 cyberespaces ;
- une pléthore de Call Box, plus de 20 000 ;
- une chaîne de télévision publique et une dizaine de chaînes privées ;
- une multitude de radios aussi bien nationale, étrangères, privées que communautaires ;
- une industrie de production de biens et services défaillante.

Le réseau de téléphonie fixe

Le segment de téléphonie fixe est détenu en monopole par l'opérateur historique CAMTEL, société à capital public dont on attend toujours sa privatisation. Dans un souci d'améliorer la qualité du service à la clientèle, CAMTEL s'est lancé dans un vaste programme d'investissement qui a permis un certain accroissement du parc d'abonnés, du volume du trafic et du chiffre d'affaires. Bien même que CAMTEL couvre les 10 provinces du pays (pour la plupart les villes car en 2005, sur les 268 localités que compte le pays, seulement 34 étaient couverts par le fixe soit un taux de 12,5%), le nombre d'abonnés est resté faible se situant en 2006 autour de 110 000, de même que la télé densité, 0,7%. Néanmoins, on observe une certaine hausse depuis 2003 passant de 97 393 en 2003 à 99 439 en 2004 et 100 331 en 2005. Cette hausse timide est disproportionnée au déploiement infrastructurel dont dispose CAMTEL à savoir :

- 42 centraux téléphoniques dont 15 entièrement numériques ;
- 76 concentrateurs permettant d'offrir la téléphonie numérique ;
- Deux centres de télécommunications par satellite à Douala et Zamengoué ;
- Un système de commutation des données par paquet (X25).

Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité de son service et accroître sa clientèle, CAMTEL a signé une convention avec la société chinoise HUAWEI pour la mise en place

d'un réseau selon la norme CDMA (Accès multiple par division de code) ; une plate forme sur laquelle les technologies de 2^{ième} et 3^{ième} générations sont élaborées. C'est un système de téléphonie similaire au mobile mais à la différence que le terminal est un poste téléphonique radio combiné sans fil. Ce service est opérationnel depuis deux ans sous l'appellation de CT Phone. A travers son réseau, CAMTEL offre une dizaine de produits et services répartis équitablement entre les entreprises et les particuliers. Avec le boom de la téléphonie mobile et sa facilité d'accès à travers les Call Box, les cabines téléphoniques publiques qui fournissaient les communications téléphoniques fixes, ont presque disparues. Les appels fixes s'effectuent soit dans les bureaux, soit à domicile et même à partir des Call box. .

Les réseaux de téléphonie mobile

Même si trois opérateurs sont présents sur ce segment de marché, dans la réalité, c'est Orange et MTN qui opèrent en ce moment. Le troisième opérateur, la Cameroon Mobile Telecommunication, une filiale de CAMTEL, a été créée en 2006 et n'est pas encore en service. La forte demande dans le sous-secteur a amené les opérateurs à offrir une gamme assez variée de produits et services à leur clientèle. Pratiquement chaque couche sociale est visée ainsi que chaque catégorie d'affaires. Les offres varient aussi en fonction de la période de la journée qui se divise en trois : heure de pointe de 6 :00 à 21 :00, heure creuse de 21 :00 à 24 :00 et heure très creuse de 1 :00 à 5 :00. Il n'y a pas longtemps, MTN a lancé un nouveau service où la facturation pouvant aller jusqu'à 90% de rabais, est fonction de la zone géographique.

Avec cette « agressivité » sur le terrain et la défaillance de l'opérateur traditionnel, le parc d'abonnés ne cesse de croître à un rythme exponentiel. En moins de six ans, les deux opérateurs ont à peu près 5 millions d'abonnés ; la part de MTN (3 000 000 d'abonnés soit près de 60%) dépasse celle de Orange. Mais Orange serait le leader sur le segment des entreprises et le numéro 1 en termes de couverture géographique. En moins de quatre ans, le nombre d'abonnés a plus que triplé. La grande majorité de ces abonnés, soit 97%, sont sur le mode prépayé. Le taux de couverture national est de 85% et concerne principalement les grandes villes de plus de 50 000 habitants. 239 sur les 268 localités du pays sont connectés à l'un des réseaux et de ce nombre, 99 sont couverts par les deux opérateurs. Ce sont les provinces du Centre, Littoral et Ouest qui sont les mieux desservies. Le taux de pénétration est passé de 10,20% en 2004 à 15% en 2005 et se situerait autour de 17% à ce jour. Le réseau MTN est constitué de 400 stations relais et en 2007, il était prévu la construction de 118 nouvelles stations. Avec cette infrastructure, MTN couvre 81% de la population urbaine et plus de 21% du territoire géographique. Du point de vue du Régulateur, le marché n'est pas encore saturé ; il y aura saturation lorsque le marché atteindra 8 millions d'abonnés. Aux côtés de ces deux opérateurs, plus de 20 000 Call box, dont une proportion non négligeable en milieu rural, sont présents pour la revente des communications aux consommateurs finals.

En conclusion, on peut dire d'après le rapport d'évaluation du secteur fait par l'Agence de régulation des télécommunications entre février et juin 2007, que malgré les efforts des deux opérateurs privés, l'offre en service de télécommunications est insuffisante et nécessite d'être améliorée ; « *Les deux opérateurs de téléphonie mobile doivent étendre leurs réseaux et améliorer la qualité de leurs services afin de respecter les objectifs fixés dans le cahier de charges de leurs licences* »².

Internet

² « Mobile telephone networks : Coverage and quality of service », Nouvelles de l'ART, No. 20, Janvier 2008

Depuis la libéralisation du secteur des télécommunications en 1998, le marché de l'Internet a connu des mutations. Actuellement on compte une cinquantaine de fournisseurs d'accès à Internet parmi lesquels l'opérateur traditionnel CAMTEL, le seul fournisseur d'Internet ADSL et le gestionnaire du point cm, MTN avec l'achat de Global Net et Orange qui a obtenu une licence d'exploitation. Ils sont relayés sur le terrain par plus de 2500 cybercafés installés surtout en milieu urbain. Les fournisseurs d'accès à Internet se connectent au backbone soit directement au VSAT, soit par liaisons spécialisées, soit par fibre optique. La connexion des utilisateurs s'effectue par le RTPC ou par liaison spécialisée radioélectrique ou filaire. En 2005, CAMTEL exploitait huit nœuds Internet dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Ebolowa, Sangmélina, Buéa et Kribi. Avec ces nœuds, CAMTEL dispose d'une bande passante de 155 Mbits/s. CAMTEL, dans un effort d'amélioration de la connectivité, a investi 18 milliards fcfa pour le raccordement du pays au câble sous marin à fibre optique SAT3/WASC/SAFE. Avec cet investissement, CAMTEL dispose d'une bonne capacité de transmissions de 2,5 Gbits/s, d'une large bande passante de transmissions de données à haut débit via les réseaux Inmarsat et Intelsat et ambitionne de jouer le rôle de Hub au niveau de la sous région.

Les services Internet les plus courants sur le marché sont : le WEB, l'hébergement des sites, la messagerie, le forum et la téléphonie IP (bien qu'elle ne soit pas encore réglementée).

La télévision

Le Cameroun possède une télévision nationale CRTV et une dizaine de télévisions privées. Depuis trois ans, le signal de la CRTV est arrimé au satellite ce qui permet de couvrir potentiellement tout le territoire national ; ce qui n'est pas le cas. Des sociétés privées exercent comme câblo-opérateurs dans la télédiffusion par satellite ce qui fait l'affaire des ménages car actuellement, une proportion importante des ménages est câblée aux chaînes de télévision étrangères à travers ces câbleurs à des prix très abordables (de 3 000 à 5 000 fcfa). On compte plus de 200 opérateurs privés actifs (surtout à Yaoundé et Douala) dans ce secteur d'activités, mais à peine 25% possèdent une licence audiovisuelle.

La radiodiffusion

L'ensemble du pays est couvert par la chaîne de radio nationale CRTV qui compte des stations dans toutes les dix provinces. La CRTV possède 4 stations FM à Yaoundé, Douala, Bafoussam et Buéa. La libéralisation du secteur a ouvert la voie à de nombreuses radios privées et communautaires. La radiodiffusion privée compte 37 stations dont les $\frac{3}{4}$ sont regroupés à Douala et Yaoundé et 29 radios communautaires dont 25% sont localisés dans la province du Centre. Quant aux radios étrangères, huit fréquences ont déjà été assignées.

L'industrie de production des biens et services

A ce sujet, le Cameroun est classé comme un consommateur des produits TIC. Il n'existe réellement pas d'industrie de production des biens TIC. Les équipements, que ce soit d'accès (récepteurs radio, téléviseurs, ordinateurs, téléphones) que de maintenance, sont importés. Le pays est dépendant de l'extérieur pour ce qui est de l'acquisition des équipements. Pour ce qui est des services, on observe un certain dynamisme à travers les services de maintenance.

VI.3 Revenu et Investissement

Bien que l'investissement dans le secteur reste faible eu égard au potentiel des télécommunications, le secteur joue un important rôle dans l'économie en termes d'investissement, revenu et emploi. Depuis le lancement du processus de privatisation de CAMTEL il y a sept ans, l'investissement dans la téléphonie fixe est resté très faible voire nul. En décembre 2003, CAMTEL et le Gouvernement ont signé une entente à travers le programme appelé « Programme minimum d'investissement », lequel a abouti à un investissement de 50 000 000 us\$ pour le développement de la fibre optique. Entre 2000 et 2005, les résultats des deux opérateurs privés ont largement dépassé celles de CAMTEL en termes de performances, investissement et revenu. L'investissement de MTN et Orange était trois fois celui de CAMTEL et les revenus, une fois et demi. Jusqu'en 2005, Orange était le leader en investissement et cette tendance devrait être maintenue car c'est le numéro 1 en termes de couverture géographique.

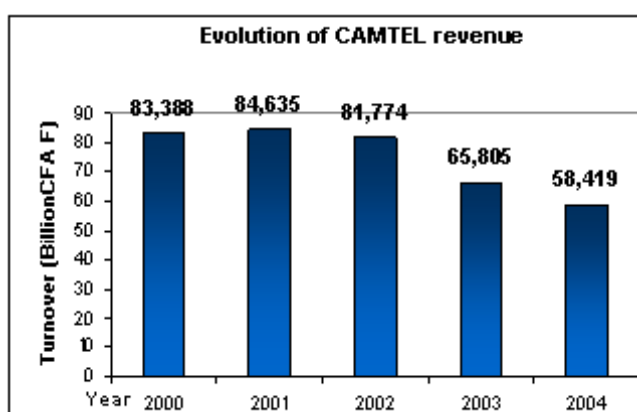
Table 1: Investissements CAMTEL, Orange et MTN (milliards cfa)

Date	3.0/06/00	30/12/01	30/12/02	30/12/04	30/12/05	30/12/05	Total
CAMTEL	15,139	13,130	3,758	18,325	21,430	18,79	90,572
Orange	40,728	16,987	10,367	12,358	25,750	34,50	140,690
MTN		29,094	18,082	33,926	21,126	23,76	126,887

Source : « Recueil des données statistiques », ART 2005

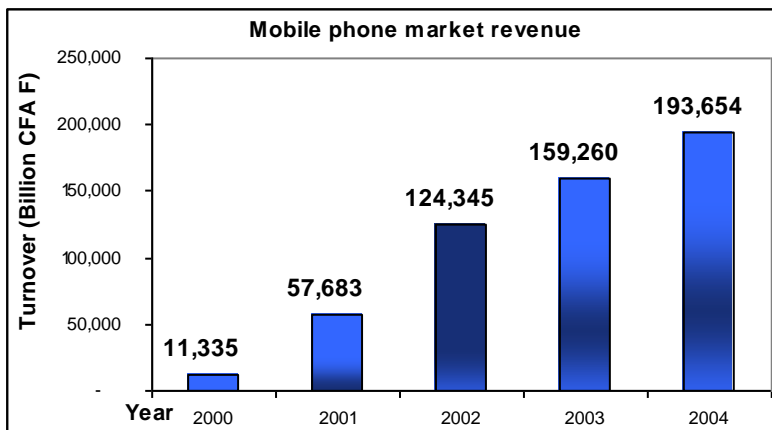
Les revenus des deux opérateurs privés ont cru constamment à un taux de 243% entre 2000 et 2004 et représentaient une fois et demi celui de l'opérateur traditionnel. Pendant ce temps, le revenu de CAMTEL a connu entre 2001 et 2004 des baisses.

Graphique 1: Evolution des revenus de CAMTEL (milliards fcfa)



Source: « Données statistiques du secteur des télécommunications », ART 2004

Graphique2: Evolution des revenus de MTN et Orange (milliards fcfa)



Source : « Données statistiques du secteur des télécommunications », ART 2004

L'investissement réalisé par le gouvernement reste insignifiant. En 2006, ça représentait moins de 2% de l'investissement total des trois opérateurs.

Le peu de déploiement et l'insuffisance des infrastructures restent le principal défi au développement des TIC au Cameroun.

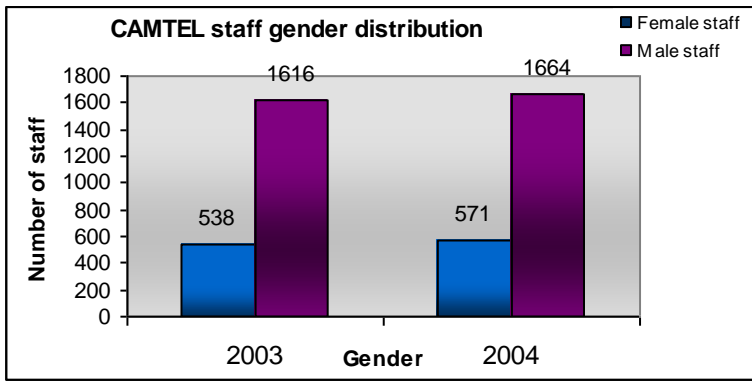
VI.4 Emploi et salaire

La contribution du secteur des télécommunications à l'emploi ne cesse de croître résultat de la politique d'expansion du sous secteur mobile, de la libéralisation de l'accès à travers les Call Box, cabines téléphoniques et cybercafés. Le sous-secteur de la formation a aussi généré des emplois.

Le secteur TIC est considéré comme l'un des plus bien payé en termes de salaire. En moyenne, un cadre en télécommunications gagne deux fois le salaire de son homologue dans la santé ou l'éducation. Le secteur TIC compte plus de 23 000 emplois; la grande majorité se trouvant dans l'informel notamment les Call Box qui se trouvent surtout en milieu urbain. Ce sont les femmes qui dominent dans ce segment de marché en tant que gestionnaire ou propriétaire.

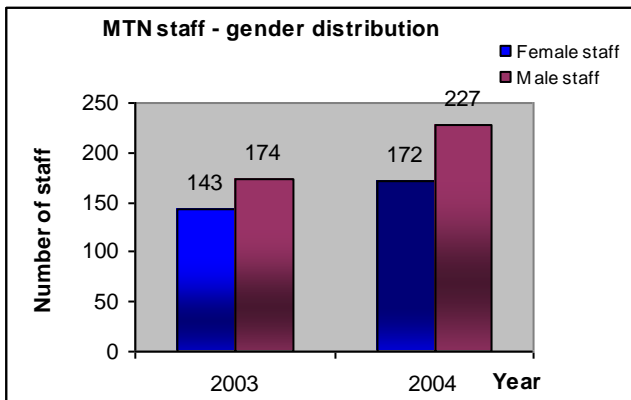
Lorsqu'on regarde les statistiques de l'emploi dans le secteur, on constate que le sous-secteur de la téléphonie mobile, peut être sans le planifier, a adopté une approche genre beaucoup plus significative que dans la téléphonie fixe. En 2004, 43% et 47% des employés étaient des femmes respectivement chez MTN et Orange alors qu'à CAMTEL, seulement 25% étaient des femmes. Avec ces données, l'assertion selon laquelle le secteur des télécommunications est un secteur pour hommes est moins vérifiée chez les opérateurs privés. Mais lorsqu'on regarde le type d'emploi, l'assertion reste valable car la plupart des emplois féminins se retrouvent dans le domaine administratif, le volet technique reste dominé par les hommes.

Graphique 3: Distribution des employés CAMTEL selon le genre



Source: « Données statistiques du secteur des télécommunications », ART 2004

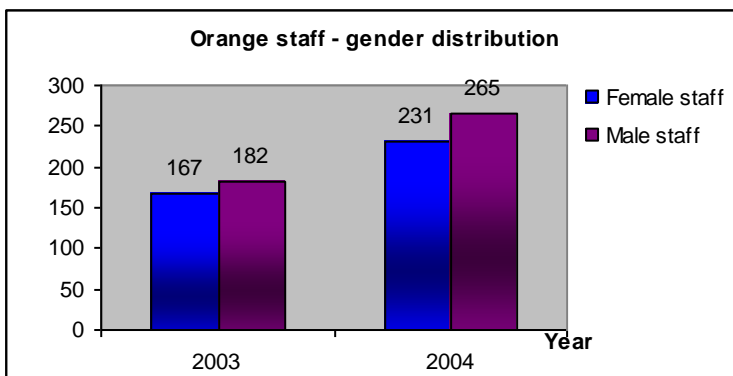
Graphique 4: Distribution des employés MTN selon le genre



télécommunications », ART 2004

Source : « Donnes statistiques du secteur des

Graphique 5: Distribution des employés Orange selon le genre



CAMTEL reste une structure peu productive car le ratio (nombre de lignes sur le nombre d'employés) mesurant la productivité des services de télécommunications est très faible soit 44 ; ce qui est cinq fois inférieur à la norme internationale qui préconise un ratio de 200, c'est à dire un employé pour 200 lignes. La cacophonie liée à la privatisation de CAMTEL a conduit en août 2006, au licenciement d'à peu près 500 employés ramenant l'effectif à environ 1600. Même avec ce licenciement, le niveau de productivité reste faible. Par contre, MTN et Orange ont un ratio correspondant au standard international. En 2003, MTN avec un effectif de 317, avait un ratio de 1 sur 1498 et Orange, avec un effectif de 365, avait un ratio de 1 sur 1438.

VI.5 Coût/Tarifs des TIC

Malgré les efforts des différents opérateurs surtout privés à satisfaire la bourse de leur clientèle, les prix des télécommunications restent élevés au Cameroun. Pour preuve, en début de l'année 2008, l'ART a sommé les deux opérateurs privés à baisser leurs prix de communication sinon des sanctions seraient prises. Suite à cette mise en garde, depuis le 1^{er} Juin 2008, MTN a ajouté une autre grille tarifaire appelé « bonus zone ». En fonction de la zone géographique d'appel ou de réception, les prix peuvent être réduits jusqu'à 90%. Orange s'est comporté de la même façon, non pas en baissant les prix pratiqués, mais en appliquant la politique de bonus.

En général, pour les trois opérateurs, la tarification des appels dépend du type d'abonnement (prepaid vs postpaid), du type de services souscrit et de la période d'appel dans la journée. Hors mis les frais de connexion et d'abonnement que ça prend pour le service postpaid, ses tarifs sont plus avantageux que ceux du prepaid.

Entre 20 :00 et 7 :00 qui est l'heure creuse pour CAMTEL, le tarif des communications est réduit de 50% sur les prix en vigueur suivants :³

- tarif d'un appel local : 40fcfa/min
- tarif d'une minute de communication vers le réseau mobile : 120fcfa
- tarif d'une communication interurbaine : 160fcfa

A ces tarifs, il faut ajouter les frais d'installation et d'abonnement mensuel. Pour une ligne résidentielle, les frais d'installation s'élèvent à 48 000fcfa et les frais d'abonnement mensuel à 3 000fcfa. Pour une ligne professionnelle, les frais d'installation sont de 96 000fcfa et les frais d'abonnement mensuel à 100 000fcfa.

Pour Orange, entre 22 :00 et 5 :00 et MTN, entre 23 :00 et 5 :00 du matin, considéré comme heure très creuse que les tarifs sont vraiment alléchants. A ces heures là, un appel dans le même réseau coûte 100fcfa pour trois minutes de conversation chez Orange et entre minuit et cinq heures du matin, l'appel vers ton numéro préféré ne te coûte rien du tout. En dehors de ces heures très creuses, la minute de communication de Orange à Orange est de 120fcfa alors que de Orange à un autre réseau local coûte 150fcfa. Les appels internationaux chez Orange

³ « Recueil des données statistiques, 2005 » ART

coûte assez chers, soit 500fcfa/min. Les SMS locaux coûtent 50fcfa contre 250fcfa pour ceux internationaux.

Dans le réseau MTN, aux heures très creuses, c'est seulement pour la première minute de conversation que tu payes car les autres minutes sont gratuites ; bien entendu c'est valable uniquement pour les appels MTN vers MTN. Les clients MTN ont plusieurs choix de facturation :

- facturation à la seconde : 3,5fcfa/s
- facturation dégressive : 180fcfa pour la 1^{ère} minute, 160fcfa pour la 2^{ème} minute, 140fcfa pour la 3^{ème} minute et 120fcfa pour les minutes subséquentes.
- facturation au 30 minutes : 100fcfa /30 minutes.

Les appels internationaux sont beaucoup plus abordables que chez Orange ; une minute coûte 300fcfa. Quant aux SMS, les tarifs sont à peu près semblables que ceux d'Orange : 50fcfa pour un envoi local et 150 à 300 fcfa pour un envoi international. MTN et Orange offrent aussi la navigation sur Internet à partir du mobile ; 15 minutes coûtent 150fcfa dans le réseau MTN alors qu'Orange reste encore très cher, pratiquement le double des tarifs MTN.

La tendance à la baisse des prix ne s'observe pas seulement au niveau des appels, mais aussi au niveau des puces téléphoniques. Actuellement, on trouve sur le marché des puces Orange ou MTN à 500fcfa avec 250fcfa de crédits de communication gratuits.

Pour ce qui est de l'accessibilité à Internet dans les cybercafés, les prix ont connu ces cinq dernières années une chute. De 2 000fcfa l'heure en 2003, il est passé à 300fcfa voire même 200fcfa l'heure dans les métropoles et les principales villes. Par contre, les frais d'accès au réseau et la redevance mensuelle de la bande passante sont restés élever.

VI.6 Accès des TIC

Avec la libéralisation du secteur, l'accès aux produits et services des télécommunications et TIC a connu un accroissement significatif et c'est beaucoup diversifié au cours des 6 dernières années. Malgré cette performance, le Cameroun ne fait pas le poids par rapport aux autres pays comparables. Le taux de pénétration reste faible (0,7% pour la téléphonie fixe, 17% pour la téléphonie mobile et 0,16% pour Internet), les prix toujours assez élevés (voir tableau 1 en annexe). Même si les bureaux et les domiciles constituent aussi des points d'accès aux TIC, ce sont surtout les accès publics les plus fréquentés et utilisés par les consommateurs. Ceci s'explique par :

- le faible pouvoir d'achat des ménages ;
- le coût élevé des services TIC : cela coûte nettement moins cher utiliser un Call Box que d'utiliser son propre téléphone mobile;
- l'inefficacité dans la gestion de CAMTEL ;

C'est surtout dans les bureaux et dans une certaine mesure dans les domiciles que les gens accèdent au téléphone fixe car les Call Box ont pratiquement éteints les cabines téléphoniques publiques qui étaient destinées aux communications fixes. Pour les appels mobiles, bien que la majorité des hommes et femmes adultes possèdent au moins un téléphone mobile, le coût élevé des appels les poussent à utiliser beaucoup plus les Call Box que leur propre téléphone

Ceci concerne surtout la classe de la population pauvre et moyenne. L'accès à Internet se fait essentiellement par l'entremise des cybercafés pour le commun des camerounais. En 2005, le réseau genre et TIC avait réalisé une étude sur la fracture numérique de genre en Afrique francophone qui démontrait qu'au Cameroun, la fracture numérique de genre en terme d'accès était insignifiante. Il n'existait véritablement pas de barrière sexo-spécifique à l'accès aux TIC. Par contre, on observe une grande différence entre le milieu rural et le milieu urbain lorsqu'il s'agit de l'accès aux TIC surtout Internet et la téléphonie fixe. Ces deux outils constituent des « denrées rares » en milieu rural.

VII LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN

Au Cameroun, le secteur informel est reconnu pour son dynamisme car il permet de donner une réponse immédiate aux difficultés économiques des populations et constitue un terrain d'éclosion pour la création de petites affaires. Ce dynamisme se matérialise beaucoup plus en termes de création d'emplois que de logique entrepreneuriale. Même lorsqu'il y a une certaine dynamique d'entreprise, elle reste limitée et familiale. Ce secteur regroupe essentiellement des activités économiques localisées et non localisées qui ne sont ni enregistrées au registre du commerce, ni affiliées à la sécurité sociale. Les activités sont concentrées dans l'artisanat de production, de services et de petits commerces. Contrairement à ce que l'on croirait, c'est par un choix volontaire que les personnes exercent dans l'informel. Pour 30% des promoteurs, le secteur informel offre la possibilité de gagner plus que dans un emploi salarié ; près de 25% apprécient l'indépendance qu'offre le secteur informel et environ 35% se retrouve dans l'informel parce qu'ils n'ont pas trouvé mieux ailleurs⁴.

Le développement remarquable de ce secteur est aussi la conséquence de l'échec des politiques économiques et des facteurs légaux tels que : les lourdeurs et les lenteurs administratives, les innombrables exigences gouvernementales d'enregistrement, les obligations fiscales entraînant des coûts financiers et temporels, les taux d'imposition élevés. Ce constat explique et justifie la forte concentration de ces activités dans les classes de revenus les plus modestes. Constatant cette forte poussée des activités de l'informel et de la capacité du dit secteur à contribuer à l'assiette fiscale, les pouvoirs publics ont cru bon de le légaliser et par ricochet de le contrôler et de l'encadrer. C'est suite à cette logique qu'au milieu des années 90, qu'est lancé le processus de fiscalisation du secteur informel.

VII.1 Cadre politique, législatif et réglementaire

La fiscalisation du secteur informel au Cameroun est un phénomène récent. C'est seulement avec la loi des finances de 1995/1996 complétée par celle de 1996/1997 que le secteur informel est devenu visible au sens de la fiscalité avec l'institution d'un impôt libérateur. Cet impôt ne prend en considération que le chiffre d'affaires et pas les actifs. Les pouvoirs publics soucieux de la difficulté des acteurs du secteur informel de présenter une comptabilité

⁴ « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005 », phase 2, enquête sur le secteur informel, rapport principal, Institut national de la statistique, Cameroun, Février 2006

régulière et par souci de simplification, ont opté pour l'imposition sur une base forfaitaire. La procédure de taxation en matière d'impôt libératoire est basée essentiellement sur la déclaration des contribuables. C'est un système qui porte sur le régime déclaratif. Sur le plan de la législation fiscale, les moyens d'identification des activités se font en fonction du chiffre d'affaire réalisé ou prévisionnel. Ainsi, relèvent de l'impôt libératoire, les commerçants ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 millions de fcfa et les prestataires de services avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de fcfa. En fonction de la nature de l'activité et de la taille de l'affaire en termes d'investissements en équipements, on distingue quatre catégories d'imposition : A, B, C et D. La catégorie A paye un impôt forfaitaire annuel de 0 à 20 000 fcfa, la catégorie B, de 20 000 à 50 000 fcfa, la catégorie C, de 40 000 à 50 000 fcfa et la catégorie D, de 75 000 à 100 000 fcfa. En plus de l'impôt libératoire pour les activités localisées, le fisc perçoit un droit d'enregistrement et de bail qui correspond à 17% du loyer. Bien que ça soit l'Inspecteur des impôts qui détermine le taux d'imposition, il revient à l'agent communal de contrôler sur le terrain l'effectivité du paiement de l'impôt libératoire car ce sont les communes et mairies, les principales bénéficiaires de cet impôt.

A côté de ces impôts, il existe un autre mode de taxation qui concerne essentiellement les activités du secteur informel non localisées ; il s'agit d'une taxe communale journalière qui s'élève à 100 ou 200 fcfa. Au regard de ces deux outils dont dispose le gouvernement, on peut dire qu'au Cameroun, le secteur informel contribue dans une certaine mesure aux recettes budgétaires de l'état.

En novembre 1993, l'Assemblée Nationale a adopté un décret interdisant aux étrangers d'exercer dans le secteur informel. Ce décret il faut le dire n'a pas produit d'effet car sur le terrain, on observe que certains secteurs comme la couture, les pièces auto, cordonnerie sont dominés par les étrangers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'encadrement gouvernemental du secteur des PME relève du MINPMEESA. Jeune ministère qui a été créé par décret présidentiel en 2004, sa mission porte sur la définition et l'application de la politique gouvernementale en matière de développement des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat ; politique qui est en cours d'élaboration. Pour ce qui est du secteur informel en particulier, il est devenu par décret no. 2005/090 du 29 mars 2005, partie intégrante de la stratégie et de l'organisation du MINPMEESA. Le décret institue au sein de la Direction de l'économie sociale et de l'artisanat, une sous direction du secteur informel dont les grandes missions sont entre autres : l'identification des besoins des acteurs de l'économie sociale et la mise en œuvre de toutes mesures visant à favoriser l'information et la formation des acteurs de l'économie informelle. En gros, la mission du ministère quant au secteur informel, est de le migrer vers le formel. Pour y arriver, le ministre compte créer au sein de son département toute une direction qui va s'occuper spécifiquement du secteur informel car en ce moment, c'est la direction de l'économie sociale et de l'artisanat qui est chargée de la formulation et de la mise en œuvre des politiques gouvernementales de renforcement du secteur informel. L'un des mandats de la direction de l'économie sociale et de l'artisanat est l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique spécifique au développement des organisations du secteur de l'économie sociale et de l'artisanat. Pour ce volet, le ministère a reçu un appui du gouvernement canadien. Tout récemment, le ministère a déposé à l'Assemblée Nationale une loi sur l'artisanat visant à organiser ce sous secteur. L'absence de politique nationale a pour corollaire l'absence d'une définition standard des PME et par ricochet du secteur informel. Ainsi donc plusieurs définitions sont utilisées dépendamment du champ d'intervention. Au niveau de l'INS, le secteur informel est défini comme « l'ensemble des unités de productions dépourvues de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable OHADA ».

La CCIMA, grand acteur dans le secteur, dans son livre blanc sur le projet politique pour l'artisanat du Cameroun à l'horizon 2010, s'est attardé sur la définition du statut de l'artisan, la mise en place de mesures incitatives de passage du secteur informel vers la formalisation ainsi que diverses propositions dans le domaine du développement des compétences et de la formation en vue d'aider les actifs à mieux s'insérer et se qualifier professionnellement.

VII.2 Type/Nature des activités

Pour les besoins de notre travail, nous allons adopter l'appellation du secteur informel de l'INS comme étant des « unités de production informelles (UPI) » car bon nombre de ces établissements informels ne disposent pas de local pour leurs activités. On différencie deux grands groupes d'activités dans l'informel : les activités informelles agricoles et celles non agricoles. Les statistiques qui se retrouvent dans les chapitres suivants, sont celles des UPI non agricoles. Pour les UPI agricoles, il s'agit essentiellement des activités de production et de transformation artisanale des produits vivriers. Les UPI non agricoles comprennent trois grands secteurs : l'industrie, le commerce et les services.

Dans l'industrie, ce sont les activités agro-alimentaires qui dominent. Elles représentent à peu près 60% des activités industrielles, suivies de la confection, 10,9% et du BTP, 8,7%. Cette tendance nationale se rapproche beaucoup plus du milieu rural que de celui urbain. En effet, c'est le milieu rural qui regorge le plus d'activités agro-alimentaires alors qu'en milieu urbain, ce sont surtout les activités de confection et de BTP qui prédominent dans l'industrie. L'industrie informelle regroupe en général des activités de type artisanal, faiblement intégrées et tournées vers la consommation finale des ménages. Dans l'agro-alimentaire, il s'agit notamment de la première transformation à des fins de conservation.

Le secteur commerce, peu importe le milieu de résidence, est dominé par le commerce de détails qui représente 94% des activités. Il concerne principalement les produits agro-alimentaires (56%), les vêtements et accessoires (22%), et divers autres produits destinés à la consommation finale des ménages.

Dans les services, c'est la restauration qui est l'activité la plus pratiquée, soit 47,1%. Elle est suivie du transport (14,6%) et de la réparation (11,1%). On y retrouve aussi d'autres activités telles que les services fournis principalement aux entreprises, les services des postes et télécommunications et les soins personnels.

VII.3 Caractéristiques des emplois des UPI

Généralement unipersonnel, les UPI évoluent très souvent en solo. Seules 3% des UPI font parti d'une organisation de producteurs ou de commerçants. Chaque année, quelque 3 000 UPI voient le jour et très peu survivent au-delà de deux ou trois ans par manque de local, de financement, d'encadrement et l'absence de comptabilité systématique. La tenue d'une comptabilité systématique et formelle reste la faiblesse et la marque des UPI car à peine 1% seulement tiennent des comptes. Les promoteurs des UPI exercent leur emploi à titre d'emploi principal ou secondaire. Pour la majorité des cas, les activités qu'ils mènent sont la seule source de leur revenu. D'après l'enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée par l'INS en 2005, 66,7% des promoteurs des UPI non agricoles exercent leur activité à titre d'emploi

principal. Ce chiffre global, cache des disparités inter régionales et c'est le milieu urbain qui enregistre le plus fort pourcentage, où la majorité des promoteurs n'ont que cette activité comme gagne pain : 83,3% contre 55,8% en milieu rural. Lorsque l'emploi dans l'informel est secondaire, le plus souvent, l'emploi principal est dans le secteur informel agricole, à concurrence de 71%. Seuls 6% des promoteurs occupent un emploi principal dans le secteur formel (public ou privé). Plus de 45 ménages ruraux sur 100 et 52 ménages urbains sur 100 tirent l'ensemble ou une partie de leurs revenus d'une UPI.

TABLEAU 2: REPARTITION DES UPI SUIVANT LE TYPE D'EMPLOI DU CHEF PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET SELON LE MILIEU (%)

	Répartition des UPI selon le type d'emploi du chef			Répartition des UPI gérées à titre d'emploi secondaire selon l'emploi principal du chef				
	Emploi principal	Emploi secondaire	Total	Emploi principal dans le public	Emploi principal dans le privé formel	Emploi principal dans l'informel non agricole	Emploi principal dans l'informel agricole	Ensemble
Urbain								
Primaire	10,4	89,6	100,0	1,3	2,6	0,7	85,0	89,6
Industrie	87,0	13,0	100,0	0,2	1,8	11	-	13,0
Commerce	91,3	8,7	100,0	-	0,4	8,3	-	8,7
Services	79,2	20,8	100,0	4,2	2,8	13,8	-	20,8
Ensemble	83,3	16,7	100,0	1,6	1,6	10,7	2,7	16,7
Rural								
Primaire	2,0	98,0	100,0	-	-	-	98,0	98,0
Industrie	88,9	11,1	100,0	0,5	0,5	10,2	-	11,1
Commerce	91,5	8,5	100,0	-	0,1	8,4	-	8,5
Services	86,2	13,8	100,0	4,6	0,9	8,3	-	13,8
Ensemble	55,8	44,2	100,0	0,8	0,3	5,7	37,3	44,2
Cameroun								
Primaire	2,4	97,6	100,0	0,1	0,1	-	97,3	97,6
Industrie	88,2	11,8	100,0	0,4	0,9	10,5	-	11,8
Commerce	91,4	8,6	100,0	-	0,3	8,3	-	8,6
Services	81,9	18,1	100,0	4,3	2,1	11,7	-	18,1
Ensemble	66,7	33,3	100,0	1,1	0,8	7,7	23,6	33,3

Source: INS, EESI 2005, Phase I

Parmi les UPI, celles qui n'emploient que des salariés sont plutôt rares. En outre, les UPI où cohabitent à la fois des salariés et des apprentis non payés ou des aides familiaux sont marginales (0,6%). Le faible taux de salarisation, à peine 8% au sein de l'ensemble des UPI non agricoles, est une caractéristique du secteur informel qui l'oppose au secteur formel où la norme salariale est la règle. Ce taux est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 11,8% contre 5,1%. A Yaoundé il est de 16,8%.

TABLEAU 3: REPARTITION DES UPI SELON LE TYPE D'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET MILIEU

Type d'emploi (% UPI)	Milieu					Secteur d'activité			Ensemble
	Douala	Yaoundé	Autres villes	Urbain	Rural	Industrie	Commerce	Services	
Auto-emploi	69,5	71,9	70,0	70,3	68,8	65,2	75,8	70,0	69,4
Non salarial	23,2	17,0	23,7	22,1	27,4	28,6	21,9	22,9	25,2
Salarial	6,2	9,5	5,2	6,5	3,5	5,4	2,2	6,3	4,7
Mixte	1,1	1,6	1,1	1,1	0,3	0,8	0,1	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de salarisation (%)	10,9	16,8	9,9	11,8	5,1	10,2	2,9	8,4	7,9

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

Malgré le faible taux de salarisation, la notion de salariat a plusieurs déclinaisons dans le secteur informel : à la tâche, à la commission Seuls 34% des salariés reçoivent un salaire fixe, alors que 35,7% d'entre eux sont rémunérés à la tâche, les autres étant rémunérés soit en fonction de la durée de travail, soit à la commission.

VII.4 Rémunération dans le secteur informel

Les activités des UPI restent précaires et ne constituent véritablement pas une source fiable et durable de revenu. Dans l'ensemble, le revenu mensuel moyen des actifs du secteur informel est de 29 600 fcfa. Ce revenu varie d'une région à l'autre et c'est à Yaoundé où il est le plus élevé (63 400 fcfa). Il est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 41 900 fcfa contre 21 000 fcfa. Les revenus varient aussi en fonction du secteur d'activités. En général, c'est dans le secteur des services qu'on enregistre le revenu moyen mensuel le plus élevé (38 400 fcfa) suivi du commerce (34 900 fcfa) et enfin l'industrie (22 100 fcfa). La désagrégation par sexe laisse transparaître une fois de plus l'avance de l'homme sur la femme en termes de revenu. Le revenu moyen mensuel de la femme est largement en deçà de celui de l'homme et de l'ensemble du secteur informel; il est de 22 500 fcfa contre 38 200 fcfa. Cette différence s'explique par le statut des femmes qui sont majoritaires dans les emplois faiblement ou non rémunérés (compte propre, aide familiale) et également dans les branches moins créatrices de richesse.

Même dans le secteur informel, l'éducation est valorisée. La rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire. Le revenu moyen des travailleurs ayant un niveau de secondaire second cycle est trois fois plus élevé que celui des travailleurs qui ne sont pas allés à l'école : 57 200 fcfa contre 18 400 fcfa.

Le gain mensuel tiré de l'emploi à titre principal reste insignifiant et pour ce qui est de l'informel agricole, inférieur à la moyenne nationale qui est de 26 800 fcfa. Pour les activités informelles non agricoles, le revenu mensuel moyen est des 27 300 fcfa et seulement de 11 100 fcfa pour les activités agricoles. Alors que dans l'administration publique, il est de 124 300 fcfa et 137 400 fcfa dans les entreprises publiques et parapubliques. Par contre dans le secteur privé formel, il est de 103 600 fcfa, inférieur à l'ensemble du secteur public.

Tableau 4: Rémunération dans le secteur informel

	Revenu mensuel moyen (milliers de FCFA)	Revenu mensuel médian (milliers de FCFA)	Revenu horaire moyen (FCFA)		Revenu mensuel moyen (milliers de FCFA)	Revenu mensuel médian (milliers de FCFA)	Revenu horaire moyen (FCFA)
Branche d'activité				Statut			
Industrie	22,1	8,0	194,7	Patron	89,1	85,0	523,9
Agro-alimentaire	12,0	4,0	139,4	compte propre	37,2	19,0	242,2
Confection	27,6	13,0	177,9	Salaridé	35,5	30,0	169,4
BTP	50,1	39,0	285,7	Apprenti payé	18,8	20,0	105,9
Autres industries	32,8	12,0	236,9	Apprenti non payé	3,3	0,0	15,5
Commerce	34,9	14,0	195,2	Aide familial	0,6	0,0	6,9
Commerce de gros	66,9	41,0	421,1	Scolarité			
Commerce de détail	32,8	13,0	182,3	Non scolarisé	18,4	6,0	152,1
Services	38,4	20,0	222,6	Primaire	25,9	10,0	182,2
Transport	63,8	51,0	269,6	Secondaire 1 ^{er} cycle	35,4	17,0	216,8
Restauration	31,8	11,0	203,5	Secondaire 2 nd cycle et supérieur	57,2	38,0	341,3
Réparation	32,5	17,0	162,4	Apprentissage			
Autres services	41,4	21,0	258,2	Ecole technique	57,1	38,0	353,6
Sexe				Grande entreprise	51,6	38,0	271,7
Homme	38,2	19,0	230,4	Petite entreprise	28,9	11,0	189,9
Femme	22,5	7,0	175,0	Tout seul, pratique	28,1	10,0	200,2
Ensemble	29,6	11,0	203,5	Autre	20,5	8,0	133,3

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

La précarité des emplois dans les UPI non agricoles ne se traduit pas seulement en termes de faible revenu, mais aussi en termes de non disposition d'un local et de courte durée de vie des activités.

VII.5 Espace physique des UPI

Seulement 17,2% des UPI disposent d'un local spécialement réservé à leur activité ; par contre 44,9% exercent à domicile et 37,9% ne disposent pas de local. L'existence et le type de local sont fortement corrélés avec la nature de l'activité et varient aussi avec la technicité du métier et la zone de l'activité. En général, c'est dans le commerce et les services qu'on retrouve la majorité des UPI sans local spécifique ; seulement 38% des commerçants des marchés publics ont une boutique ou un comptoir. Dans le secteur des services, presque tous les services de transport et plus d'un tiers des autres services n'ont pas de local professionnel. Alors que dans le secteur industriel, en dehors des activités de bâtiment et travaux publics (BTP) qui à 95% s'exercent hors local, généralement chez le client, la majorité des activités manufacturières se déroulent chez le promoteur : l'agroalimentaire à 79,9%, la confection à 66,1% et les autres industries à 51,1.

TABLEAU 5: TYPE DE LOCAL SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE ET LE MILIEU (%)

Branche d'activité	Urbain				Rural				Cameroun			
	Sans local	Domi-cile	Avec local	Total	Sans local	Domi-cile	Avec local	Total	Sans local	Domi-cile	Avec local	Total
Industrie	29,5	49,2	21,3	100,0	20,9	72,6	6,5	100,0	23,2	66,3	10,5	100,0
Agro-alimentaire	18,1	70,3	11,6	100,0	14,3	81,8	3,9	100,0	15,0	79,9	5,1	100,0
Confection	3,8	63,7	32,5	100,0	0,8	70,3	28,9	100,0	2,7	66,1	31,2	100,0
BTP	95,5	0,5	4,0	100,0	93,6	5,5	0,9	100,0	94,6	2,9	2,5	100,0
Autres industries	28,2	31,5	40,3	100,0	29,8	58,7	11,5	100,0	29,4	51,1	19,5	100,0
Commerce	52,9	20,2	26,9	100,0	52,7	29,2	18,1	100,0	52,8	24,5	22,7	100,0
Commerce de gros	55,3	8,1	36,6	100,0	62,9	20,5	16,6	100,0	58,6	13,5	27,9	100,0
Commerce de détail	52,7	21,1	26,2	100,0	52,2	29,7	18,1	100,0	52,5	25,2	22,3	100,0
Services	52,9	22,2	24,9	100,0	41,8	36,8	21,4	100,0	47,5	29,2	23,3	100,0
Transport	96,3	3,2	0,5	100,0	99,7	0,3	-	100,0	97,5	2,2	0,3	100,0
Restauration	53,8	19,2	27,0	100,0	30,0	45,1	24,9	100,0	39,6	34,7	25,7	100,0
Réparation	35,2	23,6	41,2	100,0	37,6	30,1	32,3	100,0	36,2	26,3	37,5	100,0
Autres services	34,7	35,4	29,9	100,0	47,1	35,3	17,6	100,0	39,4	35,4	25,2	100,0
Total	45,7	29,8	24,5	100,0	32,6	55,2	12,2	100,0	37,9	44,9	17,2	100,0

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

Les emplois féminins sont, à plus d'un titre, plus précaires que ceux occupés par des hommes. Les femmes disposent moins souvent d'un local professionnel pour leur activité. Près de 86,7% des femmes promotrices du secteur informel exercent sans local professionnel contre 76,9% chez les hommes. Elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés. De plus, elles intègrent des UPI peu performantes (faible chiffre d'affaires, taille réduite, non enregistrées). Ceci se traduit directement sur la rémunération des activités féminines.

La non localisation des UPI s'explique par des facteurs endogènes et exogènes aux promoteurs. Près de 30% des promoteurs d'unités informels ont choisi délibérément de ne

pas avoir un local spécifique à leur activité pour des raisons de commodités. En outre, 36,8% des promoteurs d'UPI sans local ne voient pas l'utilité d'en posséder alors que 33% des promoteurs sans local le sont parce que, à 33%, ils ne peuvent supporter le coût, soit qu'ils n'ont pas trouvé sur le marché (2,5%). Le problème d'accès au local est beaucoup plus ressenti dans les villes.

L'une des caractéristiques des UPI ayant une localisation spécifique, c'est le faible accès aux principaux services publics : 95% sont privées d'eau, 51% d'électricité et 85,3% de téléphone. En dehors des BTP, ce sont les services personnels offerts aux individus tels que nettoyage de vêtements, coiffure et esthétique, confection, réparation, restauration qui sont les mieux équipés. Naturellement le milieu rural est le mal desservi.

TABLEAU 6: TAUX D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS DES UPI AYANT UN LOCAL PROFESSIONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET SELON LE MILIEU (%)

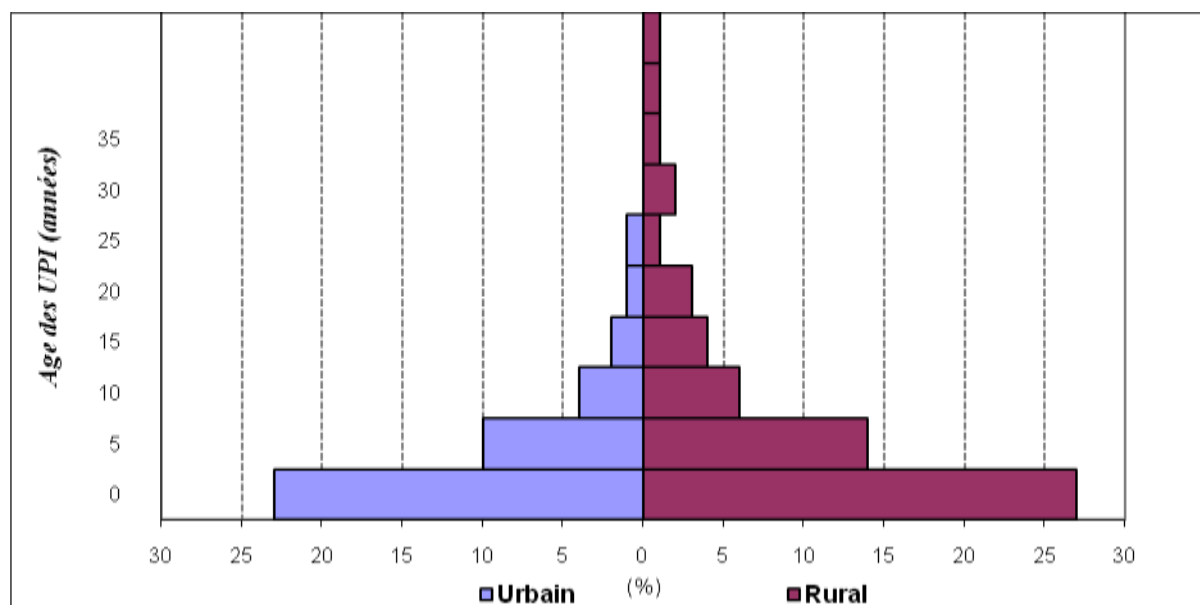
Secteur d'activité	Urbain			Rural			Cameroun		
	Eau	Electricité	Téléphone	Eau	Electricité	Téléphone	Eau	Electricité	Téléphone
Industrie	4,0	62,0	21,8	8,3	26,2	4,7	5,9	46,0	14,1
Commerce	3,4	35,4	17,2	0,2	39,8	7,1	2,2	37,1	13,3
Services	11,8	75,1	24,0	1,5	50,1	7,1	7,4	64,4	16,5
Total	6,4	55,9	20,7	3,1	39,3	6,4	5,0	49,0	14,7

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

VII.6 Durée de vie des UPI

En général, les UPI, rurales ou urbaines, ont une durée de vie relativement courte. Néanmoins, c'est en milieu rural que les UPI sont en moyenne les plus âgées : 8,5 ans contre 5,8 ans en milieu urbain. Plus le nombre d'années augmente, plus les UPI disparaissent des affaires, surtout en milieu urbain ; la principale cause est le manque de financement et la gestion non rigoureuse des affaires. En milieu urbain, il est rare de trouver des UPI de plus de 25 ans comme l'atteste le graphique suivant.

Graphique 6 : Répartition des UPI selon leur ancienneté par milieu



Source: INS, EESI 2005, Phase 2

VII.7 Taille des UPI

L'une des caractéristiques des UPI est le nombre réduit voire l'uni-personnalité des ressources y travaillant. Elles sont constituées en majorité de très petites unités. La taille moyenne des unités est de 1,5 personnes et ceci peu importe le milieu. Sur l'ensemble du territoire national, plus des deux tiers des UPI (69,4%) sont des unités d'auto-emploi car un seul employé y travaille et seulement 4,5% emploient plus de trois personnes. Cette taille se retrouve surtout dans les branches du BTP, de la restauration et de la réparation.

C'est dans le commerce où prédominent les UPI avec un seul employé, 75,8%. La taille moyenne des UPI dans ce secteur est de 1,3 contre 1,6 dans le secteur industriel et 1,5 dans le service.

TABLEAU 7: REPARTITION DES UPI EN FONCTION DE LEUR TAILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET MILIEU (%)

Effectif	Milieu					Secteur d'activité			Ensemble
	Douala	Yaoundé	Autres villes	Urbain	Rural	Industrie	Commerce	Services	
Une personne	69,5	71,9	70,0	70,3	68,9	65,2	75,8	70,0	69,4
Deux personnes	17,9	14,5	17,9	17,1	20,2	20,9	17,4	17,3	19,0
Trois personnes	8,5	7,9	7,6	7,9	6,5	8,3	4,4	7,8	7,1
Plus de trois pers.	4,1	5,7	4,5	4,7	4,4	5,6	2,4	4,9	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Taille moyenne (personne)	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5	1,6	1,3	1,5	1,5
------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

Enfin, la forte orientation vers l'auto emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation du secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

VII.8 Profil des promoteurs des UPI

Plus de la moitié (54,7%) des promoteurs des UPI sont des femmes. La majorité féminine est beaucoup plus visible dans le cadre des emplois pour compte propre, soit 61,3% et les aides familiaux, 59,2%. Au niveau agrégé, la tendance est la même ; les travailleurs pour compte propre sont dominants avec 63,3% de l'ensemble des travailleurs des UPI, vient ensuite les aides familiaux avec 21,1%. Les hommes prennent le devant parmi les salariés. Les femmes sont spécialisées dans l'agro alimentaire, la confection et la restauration alors que les hommes se retrouvent beaucoup plus dans le BTP, les transports et le commerce de gros.

La moyenne d'âge des travailleurs informels est de 32 ans. Cette moyenne est de 36 ans chez les travailleurs indépendants. Les travailleurs dépendants sont beaucoup plus jeunes avec un âge moyen de 22 ans. A peu près 33% des travailleurs sont des jeunes de moins de 25 ans, lesquels se retrouvent surtout dans les emplois dépendants à concurrence de 64,8%. La plupart des promoteurs des UPI, jeunes comme adultes, ont appris leur métier tout seul soit 63,8%, soit sur le tas dans une UPI (learning by doing) à concurrence de 28,9%. A peine 1,1% a appris le métier dans une grande entreprise.

La main d'œuvre informelle est faiblement scolarisée avec en moyenne 5,5 années d'études mais pourvue quand même d'une certaine expérience professionnelle de près de 6 ans d'ancienneté.

TABLEAU 8: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES ACTIFS INFORMELS PAR STATUT ET SECTEUR D'ACTIVITE

	Répartition (en %)	% de femmes	% de jeunes de moins de 25 ans	Age moyen (années)	Niveau d'études (années)	Ancienneté moyenne (années)
Statut						
Patron	3,3	23,5	13,0	36,1	8,7	5,7
Travailleur pour compte propre	63,3	61,3	18,1	36,8	5,1	7,2
Salarié	6,6	14,3	39,5	26,9	7,1	2,3
Apprenti payé	1,3	20,6	62,2	23,6	6,1	1,7
Apprenti non payé	3,4	37,0	83,6	20,7	6,7	1,2

Aide familial	21,3	59,2	74,6	20,3	5,6	3,1
Associé	0,8	6,5	14,5	36,1	5,0	6,4
Secteur d'activité						
Industrie	48,6	57,3	35,0	31,9	5,0	6,8
Commerce	25,2	54,2	30,0	33,2	5,3	4,7
Services	26,2	50,4	36,0	30,7	6,6	4,5
Ensemble	100,0	54,7	34,1	31,9	5,5	5,7

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

VII.9 Représentation géographique des UPI par branche d'activités

Même si les UPI sont déployées sur l'ensemble du territoire, le milieu urbain, particulièrement les métropoles et grandes villes, reste l'environnement propice à l'éclosion du secteur informel non agricole du fait de sa densité de la population, du taux élevé de chômeurs et de la misère ambiante. La répartition géographique des UPI est fonction du type d'activités. C'est ainsi qu'il y a prépondérance des UPI agricoles en milieu rural alors que les UPI non agricoles (commerce et services) se retrouvent surtout en milieu urbain. En 2005, d'après les statistiques de l'INS, 39,6% des UPI marchandes exerçaient en milieu urbain. Yaoundé se démarque par une proportion plus importante d'UPI commerciales, alors qu'à Douala, on compte autant d'UPI commerciales que de services. Les autres centres urbains se caractérisent par l'importance des activités industrielles.

De manière générale, en milieu urbain, le commerce compte 36,1% des UPI, les Services, 33,3% et l'Industrie, 30,6%. En milieu rural, l'Industrie compte 56,2%, le Commerce et les Services se répartissent presque équitablement le reste.

Tableau 9: Structure des UPI par branche d'activité selon le milieu (%)

Branche d'activité	Milieu					Ensemble
	Douala	Yaoundé	Autres villes	Urbain	Rural	
Industrie	25,0	23,3	38,0	30,6	56,2	45,8
Agro-alimentaire	8,2	5,0	16,6	11,4	39,4	28,0
Confection	6,9	5,6	10,1	8,1	3,2	5,2
BTP	5,3	6,3	4,7	5,2	3,2	4,0

Autres industries	4,6	6,4	6,6	5,9	10,4	8,6
Commerce	37,3	41,2	32,7	36,1	22,6	28,0
Commerce de gros	1,9	3,2	2,1	2,3	1,2	1,6
Commerce de détail	35,4	38,0	30,6	33,8	21,4	26,4
Services	37,7	35,5	29,3	33,3	21,2	26,2
Transport	7,9	4,5	5,5	6,0	2,3	3,8
Restauration	14,8	12,1	10,4	12,2	12,3	12,3
Réparation	4,5	4,3	3,8	4,1	2,1	2,9
Autres services	10,5	14,6	9,6	11,0	4,5	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

VII.10 Contribution à l'économie nationale et part de chaque branche dans le secteur

Avec la crise économique, les activités du secteur informel ont pris une importance croissante et d'après les dernières statistiques de l'INS en 2005, ce secteur emploie 90,4% de la main d'œuvre camerounaise. C'est le secteur informel agricole qui concentre le plus des emplois soit 55,2% des emplois globaux et 72,9% des emplois ruraux, tandis que l'informel non agricole regroupe 35,2% des emplois globaux et 67,4% des emplois urbains. En termes de PIB, le secteur informel contribue pour 26% et lorsqu'on ajoute l'informel agricole, son apport passe à 52%.

Au plan national, le commerce, qui est l'activité principale de plus du quart des UPI, génère 47% du chiffre d'affaires annuel du secteur informel, les services suivent avec 29,5% et l'industrie (23,5%). Il est cependant pertinent de raisonner en termes de valeur ajoutée pour mieux apprécier le poids économique réel de chaque secteur. Ainsi, ce sont les secteurs de l'industrie et des services qui créent le plus de valeur ajoutée dans l'informel : respectivement 35,5% et 34,8% de la valeur ajoutée totale annuelle. Le commerce se place en dernière position avec 29,7%.

En milieu urbain, les secteurs qui contribuent le plus à la valeur ajoutée sont les services (38,5%), puis le commerce (34,7%). En zone rurale par contre, les activités de transformation représentent plus de la moitié des UPI, et sont de fait les plus créatrices de richesses avec 49,2% de la valeur ajoutée des UPI rurales.

TABLEAU 10: STRUCTURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTEE ANNUELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITE ET SELON LE MILIEU

	Structure des UPI par branche (%)	Chiffre d'affaires (%)	Production (%)	Valeur ajoutée (%)
Secteurs et branches d'activité				
Industrie	45,8	23,5	36,9	35,5
Agroalimentaire	28,0	10,2	16,0	10,1
Confection	5,2	2,4	3,8	3,8
Autres	8,6	7,9	12,3	14,5
BTP	4,0	3,0	4,8	7,1
Commerce	28,0	47,0	21,4	29,7
Commerce de gros	1,6	11,1	4,4	6,4
Commerce de détail	26,4	35,9	17,0	23,3
Services	26,2	29,5	41,7	34,8
Transport	3,8	4,6	7,2	6,7

Restauration	12,3	14,6	21,4	11,5
Réparation	2,9	1,8	2,7	3,4
Autres services	7,2	8,5	10,4	13,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu				
Urbain				
Industrie	30,7	18,1	29,1	26,8
Commerce	36,0	50,1	24,5	34,7
Services	33,3	31,8	46,4	38,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural				
Industrie	56,2	32,8	49,1	49,2
Commerce	22,6	41,8	16,5	21,9
Services	21,2	25,4	34,4	28,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INS, EESI 2005, Phase 2

VII.11 Les autres acteurs et programmes majeurs dans le secteur

Malgré l'absence d'une orientation politique, plusieurs initiatives sont prises par les acteurs, aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux, dans le sens du renforcement et de donner une plus grande visibilité au secteur. Il faut noter qu'il n'existe pas de programmes spécifiques au secteur informel des TIC.

I. Le FNE

Créé le 27 avril 1990, le FNE était un projet d'une durée de vie de quatre ans. La situation de l'emploi ne s'améliorant pas, le gouvernement a décidé de maintenir le projet. Sur le plan de la représentation géographique, le FNE a une direction générale à Yaoundé et 7 agences dans les provinces du Centre, Littoral Extrême nord, Est, Sud, Sud Ouest et Ouest. La mission du FNE est la promotion de l'emploi sur l'ensemble du territoire national. Pour y arriver, plusieurs activités et programmes sont entrepris et qui touchent aussi le secteur informel dans le sens de l'appui soit des jeunes ou des promoteurs de ce secteur. Ainsi en direction du secteur informel, le FNE a développé les programmes suivants :

1. Programme PME/FNE (Programme spécial du Chef de l'Etat) : Ce programme a bénéficié d'une dotation spéciale du Chef de l'Etat et vise la promotion de l'auto emploi et de la micro entreprise en faveur des jeunes. Il est géré en partenariat avec le MINPMEESA. Au 31 mars 2008, 1 447 projets ont été financés générant 3 644 emplois directs.
2. PADER : Démarré en mai 1993, le PADER a pour objectif principal la promotion de l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vie de la population cible et en les organisant en groupement. La cible est constituée de groupes organisés et des jeunes sans activités ou sous employés du milieu rural ou périurbain. Pour les projets éligibles au financement, le FNE finance à raison de 80% à un taux de 8% et le bénéficiaire prend en charge les travaux de préparation,

d'entretien et de récolte. Au 31 mars 2008, 27 624 projets ont été financés générant plus de 41 000 emplois directs.

3. PAIRPEV: Il vise la lutte contre l'exclusion et la pauvreté par le biais de l'insertion professionnelle de ces groupes. Le PAIRPEV est mené en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales. Au 31 mars 2008, 84 handicapés en ont directement bénéficié.
4. Programme FNE/CERAC: Ce programme, réalisé en partenariat avec le CERAC, vise la promotion de très petits projets en faveur des couches défavorisées. Au 31 mars 2008, 144 personnes en ont bénéficié.

II. Le projet PIAASI

Sous l'égide du MINFOP, le PIAASI a été créé en 2002 et sa mise en œuvre effective en juillet 2005 pour une phase pilote de trois ans qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2007. Après cette date, le projet mute en fonds FAASI. C'est avec l'aval des bailleurs de fonds et avec une dotation PPTTE de 9 695 milliards fcfa que le projet a été mis en place en 2003.

Instrument de lutte contre la pauvreté et le chômage, son objectif est de permettre la mutation à terme du secteur informel vers le secteur formel par l'appui à la création de nouveaux emplois productifs, stables et décents. Au nombre de ses missions, il y a :

- l'appui à l'organisation des acteurs du secteur informel ;
- l'appui à la formation des acteurs de ce secteur par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales ;
- l'appui au financement des micro-projets montés par ces acteurs.

Comme stratégie de déploiement sur le terrain, le projet travaille en étroite collaboration avec l'ANESCAM.

Afin d'étendre le champ d'action et de vulgariser les activités, des représentations provinciales sont mises sur pied. De même, les structures d'examen et de sélection des projets sont décentralisées. Notons qu'à ce sujet, les prestations du PIAASI couvrent 83% du territoire. Les crédits alloués varient entre 100 000 et 1 500 000 fcfa avec un taux d'intérêt annuel de 6%. Les promoteurs de micro projets disposent d'un différé de 11 mois avant le début du remboursement et de 15 mois pour s'acquitter totalement de leur dette. Même si les conditions de crédits peuvent sembler alléchantes, le projet a pris des dispositions assez contraignantes pour minimiser les risques de non remboursement. Il s'agit entre autres de :

- un contrat de crédit est signé entre le PIAASI et le bénéficiaire dans lequel il est clairement stipulé que les promoteurs s'exposent à des poursuites judiciaires en cas de non remboursement ;
- tout dossier devra être visé par le maire de la commune de résidence ;
- un avaliste peut, le cas échéant, être exigé lors du décaissement des fonds ;
- les micro-crédits octroyés devront transiter par des comptes bancaires ouverts auprès des institutions de micro-finances sélectionnées.

En termes de résultat et s'agissant de l'appui au financement de micro projets, 17 765 dossiers de demande ont été enregistrés. Sur ce nombre, 2522 ont effectivement reçu des financements pour une masse globale de 1 910 milliards fcfa, générant ainsi 8060 emplois directs attachés à l'emploi principal, passe à 10 582 emplois directs et indirects pour la période, 2005 - 2007.

III. Le projet PARI

Lancé et piloté par le MINADER, le projet PARI a pour finalité de contribuer à l'accroissement et à la sécurisation des revenus en milieu rural. Pour y arriver, le projet a créé un cadre institutionnel opérationnel aux niveaux provincial et national et veille à la mise en place des capacités humaines. Pour ce dernier point, le projet mène des actions ponctuelles de formation et d'échange, et des formations spécifiques nécessaires à l'accompagnement du projet. Les bénéficiaires de l'appui du PARI doivent appartenir à un groupement.

IV. Le projet « Emploi en milieu rural »

Conçu et initié par la FUGICPROCA, le projet est soutenu techniquement par le MINADER et financièrement par le PNUD à travers son sous-programme de réduction de la pauvreté à la base, les Etats-Unis et le Canada. L'approche méthodologique du projet consiste d'abord en une analyse des besoins des bénéficiaires pour ensuite proposer une formation de trois jours selon le modèle suivant :

- 1^{er} jour : élevage bêtes, volaille...
- 2^{ème} jour : tenue d'un journal de caisse, rôle du conseil de gestion...
- 3^{ème} jour : arbres fruitiers, autres cultures...

Chaque formation est suivie par un technicien et encadrée par un ingénieur agronome qui veille sur l'ensemble des activités de l'organisation. Au terme de cet encadrement, les résultats suivants sont observés : accroissement de la production agricole et réduction de l'exode rural des jeunes.

V. Le programme « Promotion des initiatives locales, PIL »

C'est un programme de micro crédits et de conseil soutenu par le DED et destiné à financer les microprojets productifs et rentables de la ville de Douala. Le programme accorde des prêts remboursables et renouvelables en fonction de l'évolution du projet. Les prêts sont accompagnés d'une formation réalisée par l'IECD. Cette formation consiste en la gestion administrative et comptable et un suivi est assuré pour permettre au promoteur du projet de mettre en œuvre les outils de gestion.

VI. Le projet PASSY

C'est un projet de la Coopération italienne (COOPI) initié en 2001 et démarré en 2005. Le projet s'adresse aux artisans du secteur informel des quartiers populaires de Yaoundé, afin de structurer et valoriser les catégories professionnelles qui opèrent dans le secteur du bâtiment, du bois, de la couture, des métaux, de l'électricité et de l'électronique. La COOPI travaille en partenariat avec le MINPMEESA, le GIPA et l'Université de Yaoundé. Le projet vise à contribuer à la réalisation des politiques nationales dans le secteur informel, et à atteindre les résultats suivants :

- création d'un système d'analyse du secteur artisanal informel ;
- structuration d'un réseau regroupant les associations et les organisations opérant dans le secteur ;

- création d'un centre de documentation sur l'artisanat.

En termes de renforcement des capacités, le projet compte réaliser le perfectionnement technique de 450 artisans dans les métiers ciblés et la formation de 300 artisans à la gestion de production et financière d'une entreprise. La formation semblable à celle du PIL, est également mise en œuvre par l'IECD.

VII. Le programme « Métiers Cameroun »

Ce programme a été lancé en 2003 et financé par la Coopération française. Il vise le soutien à la très petite entreprise et aux activités génératrices de revenu. Avec l'appui technique de l'IECD, la formation est ciblée sur la compréhension et l'utilisation par les petits entrepreneurs d'outils de gestion adaptés à leurs besoins. Pour être éligible à la formation, l'artisan ou le responsable d'UPI doit répondre aux conditions suivantes : être en activité professionnelle, être en position de gestion de cette activité, savoir lire, écrire, compter et témoigner de l'intérêt pour la formation. Aucun pré requis en termes de niveau scolaire n'est exigé. Cette formation a deux volets : théorique et pratique. De plus, un dispositif d'accompagnement est mis en place comprenant six visites de suivi sur les lieux de travail et trois visites d'accompagnement.

Les formations sont payantes : 12 000fcfa par personne en milieu urbain et 10 000fcfa en milieu rural.

Même si la liste n'est pas exhaustive, on peut témoigner du dynamisme du secteur informel au Cameroun par le nombre important d'initiatives sur le terrain qui touchent autant des promoteurs déjà installés que de jeunes en cours de lancement ou de gestation de leurs activités. Le gouvernement dans son élan visant à réduire la pauvreté, a compris l'importance de ce secteur dans la relance économique et l'équilibre social. C'est ainsi que depuis quelques années, il met les bouchées doubles en initiant et appuyant avec le concours de la coopération internationale, des programmes en direction du secteur informel. Le dynamisme du secteur est aussi provoqué par les principaux acteurs eux-mêmes qui expriment leur volonté d'agir et de s'insérer dans le circuit économique, mais aussi leur difficulté à réussir du fait des pesanteurs locales, de la non transparence dans la gouvernance administrative et de l'omniprésence de la corruption.

VIII LE SECTEUR INFORMEL DES TIC

Le secteur des TIC comme tous les autres secteurs de l'économie, n'est pas en marge de la poussée galopante des activités informelles. La forte croissance des usages et de l'utilisation des TIC, particulièrement la téléphonie mobile, et le faible pouvoir d'achat des consommateurs ont contribué au développement du secteur informel des TIC. Il n'existe presque pas de statistiques concernant le secteur informel des TIC. Ce faisant, les informations contenues dans les sections suivantes relèvent d'une simple observation sur le terrain. Elles n'ont pas de valeur scientifique. Elles nous guident et vont nous servir essentiellement dans notre démarche méthodologique pour la phase enquête terrain.

VIII.1 Nature des activités

Sur le plan de l'offre du secteur informel des TIC, il s'articule en gros autour des produits et services suivants :

- vente des téléphones portables ;
- vente des cartes de recharge, de communication à partir d'un téléphone mobile et de transfert de crédit de communication ;
- réparation des téléphones portables et équipements informatiques ;
- vente d'équipements informatiques ;
- formation en informatique ;
- accès à Internet et à la téléphonie sur IP.

A la différence du secteur informel en général où une proportion appréciable des activités s'exercent en dehors d'un local, les activités du secteur informel des TIC, à l'exception de la vente des cartes de recharge, de communication à partir d'un téléphone mobile et de transfert de crédit de communication, se pratiquent généralement dans un local dont assujetties au paiement de l'impôt libératoire et du droit d'enregistrement et de bail. Ces activités restent précaires de part les caractéristiques évoquées plus haut au sujet du secteur informel.

VIII.2 Composition géographique

Vu la nature des produits et services offerts par le secteur informel des TIC, ce secteur est dominant en milieu urbain principalement les métropoles et les grandes villes. En milieu rural, ce sont surtout les activités de vente de cartes de recharge, de communication à partir d'un téléphone mobile et de transfert de crédit de communication qui s'y retrouvent.

VIII.3 Profil des promoteurs du secteur informel des TIC

Les promoteurs du secteur informel des TIC sont pour la plupart des jeunes diplômés dans le domaine informatique et électronique ou des non diplômés, mais ayant reçus une formation dans ces domaines. Les femmes, surtout les jeunes filles, sont dominantes dans la vente des cartes de recharges, de communication et de transfert de crédit de communication et sont les principales gérantes de Call Box. L'auto emploi s'observe généralement dans les activités de vente de cartes de recharge, de communication et de transfert de crédit de communication. Pour les autres activités, le promoteur se fait assisté par un travailleur salarié on non.

CONCLUSION

Le secteur informel des TIC au Cameroun est un vaste champ de friche où tout est à faire en termes de données et informations susceptible de mieux comprendre son rôle dans l'économie et la société. L'état des lieux du secteur informel rappelle que celui-ci est une réalité incontournable au Cameroun et que l'avenir économique et social du pays dépend en grande

partie de la manière dont les pouvoirs publics et privés aideront le secteur informel à être davantage partie prenante de la lutte contre la pauvreté ambiante, de la dynamisation de l'économie nationale et de la structuration du marché du travail vers des emplois plus décents, plus stables et plus aptes à insérer les jeunes dans le marché du travail.

90,4% des emplois et 56% du PIB du pays, le secteur informel ne plus être considéré comme un secteur en marge de l'économie, mais plutôt un secteur à fort potentiel, créateur d'emplois et de richesse qui demande à être organisé, structuré, réglementé et appuyé. Ce constat est aussi observé chez *Maldonado C. et Alii (2004)*, quand ils disent que : « *Contrairement à ce qu'on a longtemps supposé, le secteur informel n'est pas un phénomène passager, ni marginal et voué à disparaître à moyen terme. Son ampleur et sa complexité grandissantes dans la vie économique, sociale et politique des pays en développement, en général, et d'Afrique en particulier, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue* »⁵.

Ce constat interpelle les décideurs à plusieurs égards :

- trouver les meilleurs moyens et voies de dynamiser le secteur informel ;
- créer un environnement propice à l'éclosion du génie créateur des acteurs du secteur ;
- mettre en place des mesures spécifiques de formalisation du secteur informel ;
- développer un cadre de concertation pour la synergie des efforts et actions sur le terrain ;
- inscrire les initiatives existantes dans une stratégie nationale cohérente.

⁵ Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone, Maldonado C et Alii, OIT, 2004

ANNEXES

Statistiques sur les TIC au Cameroun

	Situation du Cameroun	Moyenne pour un ensemble de pays*
Estimation chiffre d'affaires filière télécoms 2005 (en Fcfa milliards) dont : CA téléphone fixe CA téléphone mobiles et autres Autres opérateurs (Pastel, ISP) et cybercafés	Près de 400 125 250	
Taux de croissance moyen du CA de la filière (1998-2003)	6%	5,5%
Lignes principales (2003)	140 000	1 463 536
% lignes résidentielles (2003)	87	65,4
Lignes principales pour 100 personnes	0,67	
% ménages possédant un téléphone fixe	1,7	3,4
Estimation des lignes fixes en milieu rural (2003)	10 000	211 824
Disparité télécom entre milieux urbain et rural (2003)	9,3	7,6
Liste d'attente en % des lignes fixes (2002)	49,3	28,2
Frais d'installation (Fcfa résidentiel, 2005)	Inf. 50 000	20 000
Panier des coûts de ligne fixe**	11,5	15,0
Nombres d'abonnés mobiles (2005)	+ 2 500 000	
Abonnés mobiles par 100 personnes (2005)	15	4,8
Mobiles en % du nombre total des abonnés (2005)	90	57,5
Nombre d'ISP (2005)	+ 30	35
Coût de ISP 2003 30hrs/mois	77,20	41,27
Coût mensuel d'une liaison à 64 kb/s	588,00	399,88
Utilisateurs Internet (2005)	+ 250 000	482,182
Villes avec local dialup IP POPs (2005)	2	16
Capacité de connexion internationale pour l'Internet	9,000 kbps	115,514
PCs en 2003 (estimation)	200 000	603 000
Cybercafés, télécentres (2005)	+ 2500	N/A
% de ménages possédant un téléviseur 2002	18,è	
% de ménages possédant un poste de radio 2002	54,7	

* Les pays sont les suivants : Algérie, Cameroun, R.D. Congo, Kenya, Maroc, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie et Zambie

** Le panier des coûts de ligne fixe comporte 25% des frais d'installation, 12 mois de location et 600 appels locaux de trois minutes (c'est-à-dire appels longue distances et internationaux non inclus).

Source : CAMTEL, MINPOSTEL

INS Enquête de consommation auprès des ménages, 2002

African connection, Rapport sur les opportunités de TIC en milieu rural au Cameroun, 2002

Tableau des indicateurs clés de l'économie camerounaise

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	6171	6612	7061	7583	7917	8378	8757	9400
PIB réel croissance annuelle en %	4,3	4,5	4,5	4,0	4,1	3,5	2,7	4,5
PIB/tête croissance annuelle en %	1,5	1,7	1,7	1,2	1,3	0,7	0,0	1,5
Consommation/tête croissance annuelle %	1,2	1,9	0,2	1,7	4,2	-0,6	-3,4	-2,7
Prix à la consommation croissance an. en %	7,8	14,4	2,8	2,8	0,6	0,3	1,5	1,8
Consommation en % du PIB	80,8	79,7	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
Consommation privée en % du PIB	71,3	70,2	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
Consommation publique en % du PIB	9,5	9,5	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
Croissance annuelle secteur primaire en %	6,4	3,6	3,73	3,7	3,7	4,2	3,9	4,0
Croissance annuelle secteur 2aire en %	3,3	4,3	1,0	0,8	0,8	0,5	-0,8	3,9
Croissance annuelle secteur 3iaire en %	6,4	4,4	8,5	7,3	7,3	5,4	4,7	4,6
Croissance annuelle de la population en %	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8

Source : Ministères des Finances

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

« **Comment mesurer les activités productives des populations dans les pays sous ajustement structurel économique : l'exemple du Cameroun** » Samuel Kelodjoug, INS et Université de Dschang, 2006

« **Dynamiques et rôle économique et social du secteur informel des TIC en Afrique de l'Ouest et du Centre : Cas du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal** », Association Yam Pukri, 31 janvier 2008

« **Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005** », phase 1, enquête sur l'emploi, rapport principal, Institut national de la statistique, Cameroun, Décembre 2005

« **Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005** », phase 2, enquête sur le secteur informel, rapport principal, Institut national de la statistique, Cameroun, Février 2006

« **Etude sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel en Afrique** », Economic commission for Africa, African center for statistics, Dec 2007

« **Fracture numérique de genre en Afrique francophone : Une inquiétante réalité** », Réseau genre et TIC, Etudes et recherches, no. 244, enda éditions, Dakar, 2005

« **La fiscalisation du secteur informel urbain au Cameroun : Une étude menée auprès des communes d'arrondissement de la ville de Douala 1** », Département des Sciences économiques, Faculté de Sciences économiques et de Gestion appliquée, Université de Douala, Joseph Mengue et Louis Ndjetchou, 2006

« **La formation professionnelle en secteur informel : une enquête de terrain dans cinq pays d'Afrique** », R. Walther, Conférence AFD, Dakar, le 28 juin 2006

« **La formation professionnelle en secteur informel : Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun** », Richard Walther, AFD, Mai 2006

« **Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone** », Maldonado C et Alii, OIT, 2004

« **Mobile telephone networks : Coverage and quality of service** » ; Nouvelles de l'ART, Magazine d'informations et d'analyses de l'ART Cameroun, No. 20, Agence de Régulation des Télécommunications, Janvier 2008

« **National policy for the development of information and communication technologies** », Presidency of the Republic, National Agency for the Information and Communication Technologies (NAICT), October 2007

« **Objectifs du Millénaire pour le Développement** », 2^{ème} rapport de progrès, Rapport Pays, Cameroun, Décembre 2002

« **Recueil des données, statistiques 2005** », Agence de régulation des télécommunications, Cameroun, 2005

« **Stratégie sectorielle du domaine des télécommunications et des TIC** », Ministère des Postes et des Télécommunications, Cameroun, Octobre 2005

« **Stratégie de développement du secteur industrie et services au Cameroun** », Rapport d'étape 1, Etat des lieux et diagnostic du secteur industries et services, Jean Claude Kessous et Christian Penda Ekoka, Avril 2008

« **Stratégie de développement du secteur industrie et services au Cameroun et plans d'actions** », Rapport d'étapes 2 et 3, Jean Claude Kessous et Christian Penda Ekoka, Mai 2008

« **Technologies de l'information et de la communication, Profil sectoriel** », Centre d'information et de documentation économique, Chambre de commerce, d'industrie des mines et de l'artisanat, Juin 2006

« **Towards an african-index, SME e-access and usage across 14 African countries** », Christoph Stork & Steve Esselaar, 2006

« **Towards and African e-index 2007; Telecommunications sector performance in 16 african countries, a supply side analysis of policy outcomes** », Steve Esselaar, Alison Gillwald and Christoph Stork, 2007

Journaux/magazines

« **Nouvelle Expression** », Journal No. 2267 du mercredi 16 Juillet 2008

« **Cameroon Tribune** », Journal No. 9064/5263 du mardi 25 mars 2008

« **Cameroon Tribune** », Journal No, 9141/5340 du mercredi 16 juillet 2008

« **Repères** » Mensuel, No. 59, 20 Février, 2008

Statistiques-mondiales.com/cameroun.htm

Entretiens :

Mme Secke Marie louise, Secrétaire Général, Ministère des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat

Mr. Tchana Emmanuel, Directeur des opérations et du développement au FNE

Mr. Ndjomo Sébastien, Chef de division, enquêtes auprès des ménages, Institut national de la statistique

Mr. Ndjoya, Sous Directeur, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Mr. Touka Jules, Responsable Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat

Mr. Ngameni Jean Paul, Sous directeur études, MINPOSTEL

Mr. Fondja Guy, Responsable MINEPAT